

Publication collective dédiée aux solidarités

—
Parcours progressiste nouvelles solidarités !





Tous Politiques ! L'institut de l'engagement

Tous Politiques ! c'est l'institut de l'engagement, l'engagement de celles et ceux qui croient en une certaine vision des territoires, de la politique, de la démocratie et en une certaine méthode, celle du terrain, de l'expérimentation et du dépassement des clivages.

Depuis 2018, Tous Politiques ! accompagne ainsi des citoyens, des militants et des élus progressistes qui s'engagent, parfois pour la première fois.

L'objectif est de mettre à disposition des outils pour comprendre les institutions, les mandats, pour rendre possible le débat mais aussi de créer des réseaux, de valoriser les expériences et les initiatives locales qui font vivre le projet progressiste sur les territoires.

Quel que soit son niveau de connaissance, sa formation, son âge, sa situation familiale, qu'on soit un homme ou une femme, chacun et chacune doit être libre de franchir le pas et d'être soutenu et accompagné !



Bérangère Abba,
*Secrétaire d'Etat à la Biodiversité
et Présidente de Tous Politiques !*

Pourquoi les parcours progressistes ?

Depuis la création de l'institut l'objectif est de donner à celles et ceux qui s'engagent les outils nécessaires pour le faire de manière éclairée. S'engager cela veut pour nous d'abord dire comprendre la vie publique, s'inscrire dans les enjeux et les besoins locaux de manière démocratique mais cela signifie aussi soutenir et faire rayonner les initiatives et les dispositifs qui tiennent à cœur et qui permettent de diffuser une certaine vision des territoires.

Le choix de construire ces parcours progressistes à destination et avec des élus locaux répond ainsi à cette double volonté de se saisir des outils qui existent au service du territoire et de le faire en résonance avec les causes chères aux élus.

Ils ont ainsi été plus de 100 élus à participer et à nourrir leurs projets locaux – avec nous – pendant plus d'un an sur les thématiques des solidarités, de la transition écologique, de l'égalité entre les femmes et les hommes et enfin des ruralités.

A l'issue de ce parcours, toutes et tous ont participé à la rédaction de ces publications et nous sommes ainsi fiers de pouvoir rendre compte de leur travail, de leurs idées et de leur engagement.



Serena Borbotti-Frison,
Directrice Générale de Tous Politiques !

Sommaire

Introduction

Edito de Caroline Janvier, marraine de la promotion « Solidarités ».....	4
Présentation des membres du parcours.....	5
Le mot de l'expert ! Réenclencher un processus de dialogue pour mettre en place des politiques solidaires sur les territoires en période post-Covid.....	7

L'action du Gouvernement et de la majorité présidentielle en matière de solidarités depuis 2017..... 8

Partie 1 : Protection de l'enfance

Repérer la souffrance de l'enfant et faciliter le recueil de sa parole partout où cela est possible.....	14
Prévenir et identifier au plus tôt les situations à risque afin de réduire les demandes de placements.....	16
Prévenir le passage à l'acte et éviter la récurrence en travaillant avec les auteurs.....	19
Nos ambitions pour l'enfance.....	21

Partie 2 : Inclusion des personnes en situation de handicap

Le mot de l'experte ! Regards et défis actuels en matière d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap.....	24
Mettre le handicap au coeur des institutions et des politiques publiques locales.....	25
Simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap pour éviter les ruptures de parcours.....	28
Faire de l'école un lieu exemplaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap.....	30
Nos ambitions pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	33

Partie 3 : Inclusion par l'emploi et lutte contre l'exclusion

Favoriser l'insertion des personnes éloignées durablement du marché de l'emploi.....	38
Lutter contre l'illectronisme dans les territoires.....	40
Lutter contre le décrochage des jeunes en leur donnant des repères.....	42
Nos ambitions en matière de lutte contre l'exclusion.....	44

Partie 4 : Solidarité intergénérationnelle

Faire de l'art et la culture des vecteurs de lien intergénérationnel.....	48
Rompres l'isolement des personnes âgées.....	49
Nos ambitions en matière de solidarité intergénérationnelle.....	52

Remerciements..... 54

Édito



« Notre engagement, c'est d'être au service du vôtre. » Cette phrase à elle seule résume l'essence même de Tous

Politiques !, l'envie de transmettre le goût de la chose politique et de briser le plafond de verre. Ce plafond de verre qui fait dire à trop de nos compatriotes qu'ils ne sont pas assez légitimes, pas assez compétents ou pas assez éloquents pour être en mesure de contribuer à notre destin collectif commun. Ce plafond de verre que le progressisme vise à faire éclater en milliers de fragments, pour mieux représenter les citoyens dans leur diversité dans les institutions publiques.

Briser ce plafond de verre devient une urgence politique. Car à l'heure où nos sociétés sont traversées par une crise sans précédent, les élus sont au cœur des décisions à prendre pour ancrer résolument le principe de solidarité dans la sortie de crise. Car partout où il s'agit de rebâtir, les politiques publiques doivent oeuvrer au lien entre citoyens solidaires. Solidaires de nos anciens, confrontés durant de longs mois à un dramatique isolement social rendu nécessaire pour leur bien. Solidaires de nos professionnels de première ligne qui commencent tout juste à revenir à un rythme ordinaire de travail après plus d'un an où leur énergie a été requise à son paroxysme. Solidaires de nos jeunes, qui au lieu de se construire comme leurs aînés se sont vus contraints de renoncer aux rencontres, aux expériences à l'étranger ou au départ du foyer parental. Solidaires, enfin, entre nous toutes et tous qui avons été éprouvés à des degrés divers par l'année qui vient de s'écouler.

Le portrait de notre époque immédiate semble à première vue fort obscur. Il peut aussi se transformer en occasion

de contribuer à la société de demain. Une fenêtre d'opportunité s'est dessinée pour quelques temps. Bien des enjeux de long-terme croisent à présent les questionnements immédiats que nous avons eus au cours de l'année passée : adaptation de la société au vieillissement de la population, insertion des jeunes sur un marché du travail en mutation, résilience économique et environnementale dans un monde d'interdépendances multiples.

S'ils semblent vastes, ces thèmes sont en réalité fort concrets. Les élus locaux ont un rôle essentiel à y jouer. Nos élus municipaux progressistes sont au centre des dispositifs visant à accompagner les publics précaires en matière de logement durable et inclusif, d'accès à un mode de vie plus écologique, de sensibilisation des très jeunes générations aux enjeux de demain. L'une de mes actions préférées dans le cadre de mon mandat est d'aller à la rencontre de tous ces conseillers municipaux juniors, appuyés par des élus attentifs et bienveillants. Le progressisme départemental se joue dès maintenant dans le soutien sans faille aux personnes fragiles en raison de leur situation économique, de leur grand âge ou de leur handicap. Enfin, au niveau régional, de l'aménagement du territoire aux déplacements non-urbains, que dire des missions des représentants du peuple sinon qu'elles sont incontournables pour bâtir une société plus solidaire ?

Au-delà des politiques publiques que nous adoptons, il nous revient de faire vivre une solidarité en actes par notre pratique politique, en allant à la rencontre des citoyens et des difficultés qu'ils traversent et en nous faisant le porte-voix de ceux qui n'osent porter la leur. Jusqu'à ce que Tous Politiques ! les mène à s'investir à leur tour dans cet engagement pour la Cité qui nous unit aujourd'hui.

Caroline Janvier,

députée de la 2^e circonscription du Loiret
et marraine de la promotion dédiée aux solidarités

Présentation des membres du parcours

Retrouvez les profils de celles et ceux qui ont participé à ce parcours et contribué à cette réflexion collective : le parrain et la marraine de la promotion, les membres du COPIL ainsi que les élus locaux membres de la promotion « Solidarités ».

Le parrain et la marraine de la promotion



Adrien Taquet

Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles



Caroline Janvier

Députée de la 2^{ème} circonscription du Loiret

Les membres du COPIL du parcours



Xavier Iacovelli

Sénateur des Hauts-de-Seine



Denis Thuriot

Maire de Nevers (Nièvre) et président de Nevers Agglomération



Thierry Cardinael

Président de CoFluens, start-up de territoires & Croisons le faire, formateur chez Tous Politiques !



Jessica Chamba

Directrice associée, santé-social chez EY France et Vice-Présidente du mouvement Européen-France

Les élus locaux membres de la promotion « Solidarités »



Delphine Alexandre
Valenciennes, 43 680 hab. (59)

Adjointe au Maire déléguée aux politiques éducatives et inclusives et conseillère communautaire à Valenciennes Métropole



Matthieu Annereau
Saint-Herblain, 45 786 hab. (44)

Conseiller municipal d'opposition, conseiller métropolitain à Nantes Métropole et député suppléant de la 3^{ème} circonscription de Loire-Atlantique



Romain Bernard
Moulins, 19 613 hab. (03)

Conseiller municipal délégué aux services à la personne, accessibilité, handicap et maintien à domicile



Ingrid Brulant
Lille, 232 741 hab. (59)

Conseillère municipale d'opposition et conseillère métropolitaine à la Métropole européenne de Lille



Sandrine Caroff-Urfer
Rennes, 216 268 hab. (35)

Conseillère municipale et conseillère métropolitaine à Rennes Métropole



Félicie Chainon
Montévrain, 12 764 hab. (77)

Conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers



Catherine Dragin
Eaubonne, 24 609 hab. (95)

Conseillère municipale d'opposition



Sophia Ducceschi
Noisy-le-Grand, 66 659 hab. (93)

Conseillère municipale d'opposition



Benoît Dufour
Saint-Ouen l'Aumône, 24 498 hab. (95)

Conseiller municipal et conseiller communautaire délégué Parc d'activités à Cergy-Pontoise Agglomération



Philippe Guerriot
Pins-Justaret, 4 384 hab. (31)

Maire et conseiller délégué au développement territorial zone est à la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo



Laurence Marquis
Monflanquin, 2 307 hab. (47)

Conseillère municipale d'opposition et conseillère communautaire à la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord



Jean-Michel Pouzin
Sainte-Savine, 10 301 hab. (10)

Conseiller municipal



Guillaume Sagnes
La Chapelle-de-la-Tour, 1 767 hab. (38)

Adjoint au Maire délégué à l'animation, la vie associative, la communication et le numérique



Sophie Segond
Paris, 8^{ème} arrondissement (75)

Conseillère d'arrondissement



François-Robert Solmon
Damgan, 1 700 hab. (56)

Conseiller municipal

Réenclencher un processus de dialogue pour mettre en place des politiques solidaires sur les territoires en période post-Covid

10 avril 2020, soit moins de 6 semaines après le début de la crise COVID, **22 000 couturières du Nord de la France, 200 bénévoles, 40 entreprises** font corps pour répondre à l'urgence d'approvisionnement en masques dans les hôpitaux des Hauts-de-France. Coordonnés par l'association Le Souffle du Nord, ces acteurs en or s'engagent dans une aventure avec un maître-mot : **SOLIDARITE.**

Cet exemple, choisi parmi des milliers d'autres, est une preuve, s'il en fallait une, de l'incroyable pouvoir de mobilisation des citoyens autour d'une cause commune.

La crise sanitaire a mis en lumière des fragilités et des dysfonctionnements de notre société mais elle restera aussi un révélateur de l'envie d'agir et de s'engager dans des aventures collectives porteuses de sens.

Au moment de se poser la question : « **Comment mobiliser et faire durer cet engagement en période d'incertitude ?** », il est utile de faire preuve d'humilité. Car, cette période, justement, a mis en avant une grande diversité de motivations et de façons de s'impliquer. La situation est complexe : **la demande d'engagement est forte mais se caractérise par une hétérogénéité des engagés.** La colère côtoie l'envie de contribuer au monde. Il est donc nécessaire de réinventer de nouveaux processus de dialogue inclusif pour offrir des cadres de coopération à la hauteur des attentes de chacun. Ne pas être au rendez-vous des attentes présente le risque d'être au rendez-vous des frustrations.

Repenser les processus de dialogue sur les territoires entre élus, citoyens, collectivités locales, administrations territoriales, acteurs du monde associatif, culturel, éducatif, économique... va nécessiter de définir un cadrage minutieux, de favoriser des rencontres improbables et de ne pas réduire le dialogue à une table autour de laquelle sont uniquement invités les présumés experts, d'inciter à l'expérimentation et donc d'accepter le droit à l'erreur.

Dialoguer autrement sera la clé pour (re)créer des politiques solidaires efficaces. Le défi est majeur et pour le relever, il sera nécessaire de provoquer le « **pas de côté** », indispensable pour travailler ensemble.

Ainsi, la question n'est donc pas tant de savoir si les nouvelles coopérations vont produire des résultats concrets, visibles et à impact, car la réponse est oui ! Un accompagnement d'un tiers opérateur pourra parfois s'avérer utile mais il ne se substituera jamais à l'envie et à la détermination des élus de faire autrement.

L'engagement de tous autour d'une cause commune est certainement la plus grande richesse que peut posséder un territoire. La bonne nouvelle est que cette source d'énergie est inépuisable, accessible partout et à tous et ouvre de nouvelles sources de création de valeurs. Cette énergie « **par, pour et avec** » est à portée de main. Saisissons-là pour créer un avenir durable et souhaitable pour tous !

Thierry Cardinael,

Président de CoFluens

et formateur chez Tous Politiques !

“ Le mot de l'expert ! ”

L'action du Gouvernement et de la majorité présidentielle en matière de solidarités depuis 2017

Depuis 2017, l'action de la majorité présidentielle en matière de solidarités s'est structurée autour de plusieurs enjeux. Nous en privilégierons quatre :

- Protection de l'enfance et lutte contre la maltraitance infantile
- Solidarité intergénérationnelle et grand âge
- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Insertion par l'emploi et lutte contre l'exclusion

Solidarité intergénérationnelle et grand âge

Ambition :

La politique du « grand-âge » a été placée au cœur de l'action du Gouvernement, reposant sur plusieurs piliers :

- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées,
- Anticiper pour faire face au défi de la perte d'autonomie et accorder la priorité à la prévention à domicile comme en établissement,
- Accompagner les aidants via [la Stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des aidants](#) d'octobre 2019.

Mesures clés :

- Augmentation de 100 euros par mois du minimum vieillesse
- Lancement du « Service Civique Solidarité Seniors » : 10 000 jeunes pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels
- Création d'un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées pour lutter contre l'hyper-isolement dont 300 000 personnes seraient victimes en France



Les principaux textes structurants votés par la majorité présidentielle en matière de solidarités (2017-2021)

CALENDRIER

22 mai 2019

Loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants

10 juillet 2019

Loi contre les violences éducatives ordinaires

24 juillet 2019

Loi sur l'organisation et la transformation du système de santé

26 juillet 2019

Loi pour une École de la confiance

30 juillet 2020

Loi visant à protéger les victimes de violences conjugales

7 août 2020

Loi sur la Dette sociale et l'autonomie

(en cours)

Loi sur la protection des enfants

- **Création d'une 5ème branche de la sécurité sociale** couvrant le risque de perte d'autonomie
- **Plan d'action pour les métiers du grand âge et de l'autonomie** sur le plan de la rémunération, de la formation ou de la qualité de vie au travail
- **Aide au maintien à domicile** : accompagnement des personnes âgées, notamment isolées à domicile durant la crise sanitaire y compris pour le processus de vaccination : priorisation et aide à la prise de rendez-vous
- **Doublement du nombre de maisons de santé** et de centres de santé dans les territoires d'ici 2022 : en décembre 2020, on recensait déjà 1 740 MSP (vs. 1 040 en 2017) et 455 centres de santé en 2020 (vs. 350 en 2017)
- **Reconnaissance de l'engagement des proches aidants** comme un travail à temps plein en leur permettant notamment d'accéder à 3 mois de congés payés
- Renforcement de la transparence et de l'information sur les **prix pratiqués en EHPAD**

Protection de l'enfance et lutte contre la maltraitance

Ambition :

Le Gouvernement a engagé une action volontariste en faveur de l'enfance via [la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance](#) (retrouvez le bilan un an après son lancement sur le site du ministère de la Santé). Son action repose sur trois piliers :

- La prévention et le développement du bien-être de l'enfant dès les 1 000 premiers jours de vie,
- La lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants via [le plan de lutte contre les violences faites aux enfants](#) (disponible sur le site du ministère de la Santé),
- Une réforme de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) visant à améliorer la situation des enfants protégés et à garantir leurs droits.

Mesures clés :

- **Création d'un secrétariat d'État dédié à la protection de l'enfance** en 2019 et création d'une Agence nationale de prévention et de protection de l'Enfance d'ici 2022
- **Allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant** qui s'élève à 28 jours contre 14 jours auparavant pour un meilleur développement de l'enfant
- **Dispositif de lutte contre les impayés de pensions alimentaires** : versement automatique de la pension alimentaire par la CAF depuis le 1er janvier 2021 si l'ex-conjoint n'honore pas ses obligations. Cette réforme vise les 350 000 personnes victimes d'impayés ou de retard
- **Interdiction des violences physiques ou psychologiques exercées par les parents sur leurs enfants.** La France tient alors ses engagements internationaux et devient le 56e pays à inscrire dans ses textes l'interdiction de toutes les formes de violences faites aux enfants
- **Lancement d'une Commission d'experts intitulée « 1 000 premiers jours »** afin de faire des propositions parmi lesquelles : « la Maison des 1 000 jours »
- **Entretien prénatal précoce du 4ème mois rendu obligatoire** depuis le 1er mai 2020 pour porter aux parents des messages de prévention avant même l'arrivée de l'enfant
- **Lancement de la plateforme « [jeprotectemonenfant.gouv.fr](#) »** visant à lutter contre l'exposition des jeunes à la pornographie
- **Renforcement de la prévention des violences sexuelles à l'école**

- **Mise en place du « Plan Urgence Enfance face à la Covid-19 »**, incluant le lancement d'un nouveau numéro national d'assistance contre les violences numériques pour répondre à la hausse des cyberviolences (le 3018)
- **Renforcement du dispositif 119 « Allo enfance en danger »** par une large campagne de communication, 5 écouteurs supplémentaires et la digitalisation du service (tchat et formulaire en ligne)
- **Déploiement des unités d'accueil et d'écoute spécialisées dans l'ensemble du territoire d'ici 2022** : 20 unités d'accueil pédiatrique (UAPED) ont déjà été créées ou sont en cours de création depuis 2019
- **Lancement du « forfait 100% Psy enfant Ado »** prévoyant le remboursement des séances de psychologue (jusqu'à 10 séances remboursées) pour répondre à la souffrance psychologique des enfants et des adolescents dans un contexte de sortie de crise sanitaire
- **Renforcement de la répression contre les auteurs condamnés pour des faits de consultation habituelle, d'acquisition ou de détention d'images pédopornographiques**
- **Expérimentation d'un numéro unique d'écoute et d'orientation pour les personnes attirées sexuellement par les enfants** pour prévenir le passage à l'acte et éviter la récidive
- Développement de la recherche pour évaluer les actions de lutte contre la récidive d'ici 2022
- 22 établissements pénitentiaires ont été fléchés pour un **accueil prioritaire des détenus auteurs d'infractions à caractère sexuel**



Le futur projet de loi sur la protection des enfants visant à améliorer les conditions de vie et la sécurité des 340 000 mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance

ZOOM

- ✓ **Instauration d'un contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels au contact des enfants de l'ASE**
- ✓ **Interdiction du placement des mineurs en hôtel afin de leur garantir un logement décent et adapté**
- ✓ **Amélioration de l'exercice du métier d'assistant familial**
- ✓ **Accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE**
- ✓ **Renforcement de la sécurité affective des enfants confiés, en rendant systématique la recherche de la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage**

Inclusion par l'emploi et lutte contre l'exclusion

Ambition :

Le Gouvernement a oeuvré en matière de lutte contre l'exclusion afin de conduire une politique d'inclusion par l'emploi articulée avec [le Plan pauvreté](#), répondant à plusieurs enjeux :

- Des parcours de formation garantis pour tous les jeunes et plus adaptés aux enjeux de transitions (numériques et écologiques) des métiers,
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- Un investissement massif et sur plusieurs années pour accompagner et sécuriser les parcours de tous, en priorité les plus éloignés du marché du travail, en misant sur un triptyque emploi-formation-accompagnement.

Mesures clés :

- Mise en oeuvre d'un [plan national pour un numérique inclusif](#) afin de lutter contre l'illectronisme dans les territoires :
 - **Déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services dans les territoires** pour accompagner l'appropriation par tous des nouveaux usages du numérique : 3 576 conseillers numériques validés dans 2 395 structures d'accueil
 - **Déploiement d'Aidants Connect** pour permettre aux aidants de mieux accompagner les personnes ne parvenant pas à faire leurs démarches administratives seules
 - **Déploiement national du Pass Numérique** qui donne aux bénéficiaires le droit d'accéder à des services d'accompagnement numérique : 2 millions de Pass sont en cours de déploiement dans les territoires
- **Mise en place du dispositif des « Emplois francs »** pour faciliter l'embauche dans 738 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- **Déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** dans 31 territoires spécifiquement concernés par des problématiques d'accès à l'emploi
- **Versement automatique de la pension alimentaire** par la CAF depuis le 1er janvier 2021 si l'ex-conjoint n'honore pas ses obligations. Une mesure qui touche 350 000 familles

- Mise en place d'un nouveau dispositif de contrats aidés appelé « **Parcours Emploi Compétences** » (PEC) et d'un **Plan d'investissement compétences (PIC)**, qui se décline dans des « Pactes régionaux d'investissement dans les compétences » signés par l'Etat et les Régions intéressées pour un déploiement au plus près des spécificités des territoires
- **Revalorisation et extension de la prime d'activité** : 1,3 million de personnes supplémentaires en ont bénéficié. Cela a permis de faire baisser le taux de pauvreté de ces personnes de 0,5 point

Mais aussi... des mesures pour agir contre le décrochage scolaire des jeunes

- **Dédoublage des classes en éducation prioritaire** et plafonnement du nombre d'élèves par classe hors éducation prioritaire en grande section, CP et CE1
- **Lancement du « Contrat d'engagement jeune » (CEJ) pour tous les jeunes de moins de 26 ans les plus éloignés de l'emploi**, qui pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine et d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois
- **Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans et obligation de formation portée de 16 à 18 ans** alors que chaque année 60 000 jeunes sortaient du système scolaire sans qualification
- **Déploiement des « Cités éducatives »** dans 80 territoires labellisés par les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'ici la fin 2021, 74 nouvelles cités seront labellisées afin de porter leur nombre à 200
- **Lancement du plan « 1 jeune, 1 solution » à l'été 2020** visant à offrir une solution d'emploi ou de formation pour chaque jeune demandeur



Le plan « 1 jeune, 1 solution »

Avec plus de 9 milliards d'euros investis, ce plan mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, aides financières aux jeunes en difficulté... afin de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route.

ZOOM

Un record :

entre août 2020 et mai 2021, le niveau d'embauches des jeunes s'est maintenu malgré la crise : 1,8 million de jeunes ont signé un CDI ou un CDD de plus de trois mois grâce au plan. Plus de 800 000 jeunes sont entrés dans un parcours d'insertion.



Pour en savoir plus, suivez le bilan du plan « 1 jeune, 1 solution » sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Inclusion des personnes en situation de handicap

Ambition :

Le Gouvernement a engagé une action volontariste et transversale pour aller vers une société plus inclusive, reposant sur quatre piliers :

- La simplification durable de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap,
- La construction de véritables parcours inclusifs par la simplification des parcours des élèves et de leurs familles et l'accompagnement des enseignants dans l'adaptation de leurs pratiques,
- La garantie pour chaque personne en situation de handicap de s'engager dans un parcours professionnel,
- L'exercice d'une pleine citoyenneté et le développement de l'accessibilité pour tous.

Mesures clés :

- Rattachement du secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées au Premier Ministre pour agir en transversalité sur les politiques publiques
- Déploiement de la démarche « **Territoires 100% inclusifs** »
- **Rétablissement du droit de vote** aux 350 000 majeurs handicapés sous tutelle pour reconnaître leur pleine citoyenneté. Ils auront aussi la possibilité de décider seuls de se marier, de conclure un Pacs ou de consentir à divorcer
- **Augmentation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** de près de 100 euros par mois. C'est l'équivalent d'un treizième mois pour 1,16 millions de personnes
- **Elargissement et ouverture de la prestation de compensation du handicap (PCH)** aux parents en situation de handicap (1) et aux personnes présentant un handicap psychique, mental, cognitif ou avec un trouble du neurodéveloppement (2). La PCH était auparavant réservée aux personnes en situation de handicap physique
- **Déploiement de la plateforme d'appels « Communauté 360 »**, mise en place dans 24 départements et 6 régions pilotes au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs aidants sans solution adaptée
- **Attribution depuis début 2019 de droits à vie** pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Sont notamment concernées : l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), la Carte mobilité inclusion (CMI), la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)



Les mesures phares en matière
d'École inclusive depuis 2017

ZOOM

- ✓ Création d'un **service public de l'École Inclusive** dans chaque académie
- ✓ **Formation initiale et continue soutenue pour le personnel** : formation à l'École inclusive obligatoire pour tous les nouveaux professeurs et 60h de formation pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
- ✓ **Renforcement de la personnalisation des parcours de scolarisation** : +1 300 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis), +115 Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA), +90 Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) ouverts depuis 2017
- ✓ **125 000 AESH sont désormais agents de l'Éducation Nationale** (+35% en 5 ans). Grâce à eux, c'est 220 000 élèves qui sont désormais accompagnés (+46% depuis 2017)
- ✓ **Dialogue renforcé avec les familles** : installation d'un numéro vert unique (le 0 805 805 110) dans chaque département pour informer les familles sur les dispositifs existants
- ✓ **Généralisation du « livret parcours inclusif »** pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et faciliter les adaptations nécessaires dès septembre 2021
- ✓ **Déploiement de plateformes de repérage de troubles autistiques** : 63 plateformes créées et 6 700 familles bénéficient d'un forfait de prise en charge pour leurs enfants

- Mise en place d'un **congé indemnisé de 3 mois pour les proches aidants**
- Lancement du **baromètre MDPH** permettant de garantir l'équité des réponses entre les territoires
- Déploiement du système d'information harmonisé dans 99 MDPH et du téléservice « Ma MDPH en ligne »
- Création d'une **prime à l'embauche de 4 000 euros** pour dynamiser le recrutement des travailleurs handicapés
- **Mise en accessibilité des 250 démarches en ligne les plus utilisées par les Français** d'ici 2022 : 16% des démarches sont aujourd'hui accessibles, soit 4% de plus qu'en janvier 2021



Pour en savoir plus sur les mesures prises en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, retrouvez [le dossier de presse du Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 05 juillet 2021](#).

Protection de l'enfance

“ Les élus témoignent ici de leurs expériences et mettent en lumière le lien entre politiques publiques nationales et mises en oeuvre locales. Des pistes d'actions ont également été identifiées afin que des acteurs locaux oeuvrant sur le sujet puissent les déployer à leur tour sur leur territoire. ”

01

Repérer la souffrance de l'enfant et faciliter le recueil de sa parole partout où cela est possible

Comment recueillir la parole d'enfants victimes de violences ? C'est le casse-tête auquel sont confrontés de nombreux établissements scolaires et associations d'aide à l'enfance, tant il est difficile de comprendre et recueillir cette parole spécifique. Violences physiques, psychologiques, sexuelles... les cas ne manquent hélas pourtant pas. Chaque année, 700 000 enfants sont victimes de harcèlement scolaire entre le CE2 et le lycée, 165 000 de violences sexuelles et 73 000 de maltraitance infantile.¹

Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Allo enfance en danger

Renforcement du dispositif 119 « Allo enfance en danger » par une large campagne de communication, 5 écouteurs supplémentaires et la digitalisation du service



Unités d'accueil et d'écoute spécialisées

Déploiement d'unités d'accueil et d'écoute spécialisées sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 : 20 Unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED) ont déjà été créées ou sont en cours de création depuis 2019



Plan Urgence Enfance face à la Covid-19

Mise en place du « Plan Urgence Enfance face à la Covid-19 », incluant le lancement d'un nouveau numéro national d'assistance contre les violences numériques (le 3018)



Témoignage

La mise sous silence commence dès le plus jeune âge. Pour aider un enfant, il faut d'abord l'écouter, le rassurer et le croire. Pour cela, nous devons venir à lui et prendre le temps de recueillir cette parole avec respect et empathie tant les traumatismes sont douloureux et la parole complexe à recueillir. N'attendons pas que l'enfant vienne vers les adultes, car lorsqu'il le fait, il est déjà trop tard.

En tant que référente départementale de l'association Les Papillons, je contribue, sur mon territoire, à déployer des boîtes aux lettres où les enfants victimes ont la possibilité d'écrire une lettre à l'association pour qu'elle leur vienne en aide. J'aimerais étendre ce fonctionnement sur tout le territoire national. En effet, encore aujourd'hui, peu de moyens et d'outils existent pour recueillir la parole de l'enfant victime de maltraitance, au plus près de chez lui. Et quand ils existent, cela devient un parcours du « combattant ». Chaque professionnel s'accorde à dire qu'il faut recueillir la parole de l'enfant, mettre des garde-fous et le protéger mais dans les faits, le processus de réception et de traitement des signalements présente des failles et beaucoup trop de cas d'enfants maltraités passent entre les mailles du filet. Pour briser le silence, donnons-leur les moyens de se faire écouter, sans tabou ni carcan administratif. C'est à nous, politiques, de tout mettre en oeuvre afin que les enfants soient libres de parler ou « d'écrire » en toute sécurité.

La maltraitance que j'ai subie au cours de mon enfance et jusqu'à l'adolescence me conduit à vouloir porter ce sujet. Mise à la porte du domicile familiale à 15 ans et demi, j'ai été placée à l'Aide sociale à l'enfance avec personne à qui parler, si ce n'est au juge des enfants. Si j'avais eu ces boîtes aux lettres ou des outils similaires dans mon école ou au collège, cela m'aurait permis de mettre des mots sur mes maux. Peut-être m'aurait-on écoutée et tendu la main. S'il y avait eu un moyen de briser le silence, les souffrances et actes d'autodestruction ne m'auraient pas rongée de l'intérieur. Aujourd'hui, je veux me battre pour tous ces manquements, pour tous les enfants.

Félicie Chainon,

conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers à Montévrain, Seine-et-Marne (12 764 habitants)



Initiative d'ici et d'ailleurs : la boîte aux lettres des Papillons pour libérer la parole des enfants victimes de violences

les 

- Installer le dispositif dans des lieux où l'enfant se sent en confiance et n'hésite pas à témoigner
- Aider les enfants à libérer leur parole des maltraitances dont ils sont victimes
- Facile à mettre en place dans les municipalités

L'initiative

L'association Les Papillons, fondée par Laurent Boyet installe des boîtes aux lettres dans tous les établissements scolaires, complexes et clubs sportifs qui en font la demande. Les enfants victimes de maltraitance et qui ont souvent des difficultés à trouver les mots pour dire l'indicible, ont la possibilité d'écrire une lettre à l'association pour qu'elle leur vienne en aide. L'école joue ici le rôle de sanctuaire où l'enfant se sent en confiance et a la possibilité de mettre des mots sur des maux.

La boîte aux lettres est relevée deux fois par semaine par un bénévole de l'association, extérieur à l'établissement afin que les enfants puissent libérer leur parole en toute neutralité et discrétion. Une fois informée, l'association a la charge d'enclencher des actions afin d'accompagner au mieux les enfants, comme prévenir le directeur de l'école, les psychologues scolaires, l'assistant social, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou encore la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département en cas de violences sexuelles.

Les élus locaux ont toute leur place pour impulser une telle initiative au sein des établissements scolaires ou clubs sportifs de leur territoire, en la faisant connaître auprès des membres de leur conseil municipal (par le biais d'un vœu par exemple) ou auprès des directeurs d'école et responsables associatifs. Des communes ont fait le choix de signer une convention de partenariat avec l'association Les Papillons pour structurer les actions qui seront menées.

Quel résultats ?

L'association Les Papillons oeuvre aujourd'hui en France, en Belgique, au Luxembourg ainsi qu'au Canada. Des référents départementaux sont également présents dans plus de 80 départements en France. A ce jour, 93 boîtes aux lettres ont été installées. Par ce biais, plus de 300 mots d'enfants âgés entre 6 et 16 ans ont été recueillis, traités et 31 011 enfants ont été sensibilisés.



Prévenir et identifier au plus tôt les situations à risque afin de réduire les demandes de placements

Comment aller vers une intervention plus précoce pour favoriser le bien-être et le bon développement du plus grand nombre d'enfants et identifier au plus tôt les potentielles situations à risque ? C'est l'ambition d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles qui a fait de la question des 1 000 premiers jours de l'enfant une priorité du quinquennat.

ZOOM



La Maison des 1 000 jours, des guichets uniques de soutien à la parentalité pour promouvoir la qualité éducative et agir au plus tôt sur le parcours de l'enfant

Ouvertes à tous et installées dans des lieux existants (crèches, PMI, centres sociaux, écoles maternelles...), ces maisons ont pour ambition d'offrir à chaque parent et à chaque enfant des ressources répondant à leurs besoins. Elles pourraient notamment permettre la **détection et le suivi de familles qui auraient besoin d'un accompagnement intensifié de la part des acteurs de la petite enfance.**

Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle

Entretien prénatal



Un entretien prénatal précoce du 4ème mois rendu obligatoire depuis le 1er mai 2020 pour porter aux parents des messages de prévention avant même l'arrivée de l'enfant

Prévention



Le renforcement de la prévention des violences sexuelles à l'école

Mise en place d'une commission d'experts



Le lancement d'une Commission d'experts intitulée « 1 000 premiers jours » par Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles afin de faire des propositions parmi lesquelles : « la Maison des 1 000 jours ».

« Témoignage

Suite à nos travaux, nous avons constaté plusieurs problématiques communes sur nos territoires. Les difficultés des acteurs sociaux face aux besoins spécifiques des familles ainsi que le nombre croissant d'enfants faisant l'objet de plans de protection en font partie. Une étape majeure pourrait être activée avant la situation de crise qui oblige souvent une prise en charge d'urgence. Pour ce faire, une veille active et ciblée pourrait permettre de pressentir et de repérer précisément les marqueurs à risque des familles. La collecte de ces ressources limiterait le recours au placement, soulagerait les urgences des travailleurs sociaux et rendrait leurs interventions plus efficaces.

L'enfant maltraité peut difficilement puiser encore de la force pour aller à la recherche d'aide. En revanche, nous pouvons lui tendre la main comme une invitation à sa protection. C'est tout l'enjeu de ce système d'anticipation que je souhaite proposer. Il s'agit du point de départ de la reconnaissance de la maltraitance, tellement fondatrice pour la suite du parcours de vie de l'enfant.

A titre personnel, j'ai été victime de maltraitance parentale tout au long de mon enfance, et ce jusqu'à l'âge adulte. Si j'avais eu une attention bienveillante portée sur moi, il aurait été probablement plus facile de m'aider, ce qui aurait évité les conséquences désastreuses dont je souffre encore aujourd'hui et qui sont, nous le savons pour toutes les victimes, un enjeu de santé publique.

Pour briser le silence, pour que la honte change de camp et pour que justice soit faite, il faudrait ainsi proposer un système adapté qui nous permette de nous doter de la capacité à déceler la violence subie au plus tôt. Dans une logique plus préventive, nous devons rapprocher les liens pour multiplier les chances de repérer un enfant en danger car ici et ailleurs, le silence qui entoure ces violences est immanquablement lié à la volonté de taire l'insupportable.

Laurence Marquis,

conseillère municipale d'opposition à Monflanquin, Lot-et-Garonne (2 307 habitants) et conseillère communautaire à la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord



Initiative d'ici et d'ailleurs : le système d'évaluation et de préservation de la famille (Floride, Etats-Unis) ⁴

les

- Adopter une approche basée sur un modèle de prévention
- Démarche transversale entre différents organismes liés à l'enfance
- Signaler les familles nécessitant une intervention précoce afin d'identifier les actions les plus appropriées et limiter le recours au placement

Face au nombre croissant d'enfants faisant l'objet de plans de protection et à la complexité de leurs besoins, les travailleurs sociaux n'ont que rarement le temps d'élaborer des plans d'accompagnement qui répondent aux besoins spécifiques des familles. Ceci est d'autant plus prégnant que notre système repose encore sur la réaction face à des situations de crise et non sur une intervention précoce qui permettrait de réduire la demande de placement.

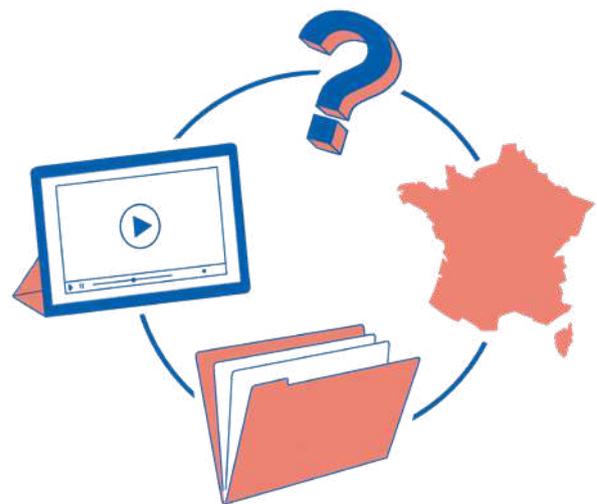
L'initiative

Et si l'analyse des données pouvait permettre de protéger les enfants vulnérables et d'améliorer leur bien-être de manière durable ? C'est le pari du Comté de Hillsborough, en Floride qui a choisi de déployer une plateforme unique rassemblant et analysant les données de plusieurs organismes afin d'identifier les familles déjà confrontées à des difficultés et les enfants les plus exposés au danger. L'algorithme consiste à rassembler des données provenant de multiples « points de contact » d'une famille en situation de risque.

L'objectif ? **Signaler les familles qui nécessiteraient potentiellement une intervention et éviter à certains enfants de rentrer dans le système de protection de l'enfance.**

Quels résultats ?

Depuis la création de ce programme, les travailleurs sociaux ont pu bénéficier de davantage d'informations sur les dossiers et mener des actions plus pertinentes au regard des besoins. Cette initiative a contribué à limiter le recours au placement, sa durée et à réduire les coûts directs et indirects liés à la protection de l'enfance.



⁴D'après une étude menée par l'Institute of Global Health Innovation (IGHI) de l'Imperial College de Londres, avec le parrainage financier d'EY et le soutien de divers professionnels d'EY à travers le monde. Lien vers le rapport complet : [Harnessing the power of data : can reality catch up with ambition ?](#)

Vers un modèle de détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant ?

Près de 300 000 mineurs sont aujourd'hui accompagnés par des services de protection de l'enfance en France, soit un peu plus de 20 enfants pour 1 000 mineurs². Malheureusement, ce chiffre est en constante augmentation et les enfants confiés le sont souvent de plus en plus tard et pour des durées de plus en plus longues.

Intervenir au plus tôt auprès de ces enfants et de leur famille est absolument indispensable afin de limiter l'impact traumatique des mesures à mettre en place. Séparer un enfant de ses parents (voire de ses frères et sœurs) est toujours un acte traumatisant pour l'ensemble de la cellule familiale : une intervention précoce peut ainsi permettre de soutenir la famille dans sa posture parentale. Inversement, dans les cas les plus critiques, une détection et une action précoces peuvent sauver des enfants d'actes de maltraitance.

Or, l'une des limites au développement d'une réelle approche préventive en France est liée au **cloisonnement entre les différentes institutions** qui ne disposent chacune que d'une partie des informations concernant les enfants en danger. Tel est le cas des services sociaux et de leurs différentes composantes (Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Action Sociale Territoriale), de l'Education Nationale en première ligne mais aussi des services de santé, de la Justice, de la Police...

A l'étranger, des initiatives ont été prises pour **identifier de façon plus précoce ces situations à risque et réduire la complexité d'intervention et de suivi pour les travailleurs sociaux.** Une étude menée par le cabinet EY et l'Imperial College

de Londres³ présente plusieurs cas concrets de transformation des politiques sociales grâce à des outils permettant un **meilleur partage de l'information entre les autorités compétentes.** Après quelques années de mise en oeuvre, ces outils ont permis :

- Une évolution du nombre d'informations préoccupantes transmises (d'abord à la hausse du fait d'un plus fort repérage puis à la baisse grâce à un meilleur partage de l'information),
- Une augmentation du nombre d'enfants et de familles accompagnées de façon préventive, notamment au domicile familial et une réduction du nombre d'enfants placés,
- Une réduction de la charge administrative des professionnels et un gain de temps en recherche d'informations.

S'il est important d'agir au niveau local pour accompagner ces familles, le partage d'informations doit pouvoir se faire à plus grande échelle en dépassant les frontières départementales (les parents séparés n'habitent pas forcément dans le même département) et institutionnelles (dans le respect des règles liées à la confidentialité des données individuelles partagées).

Jessica Chamba,

Directrice Associée Santé-social EY France

“ Le mot de l'experte ! ”

²Source : Observatoire national de la protection de l'enfance

³Lien : [Harnessing the power of data : can reality catch up with ambition ?](#)

Prévenir le passage à l'acte et éviter la récurrence en travaillant avec les auteurs

Comment parvenir à travailler avec les auteurs de violences faites aux enfants (sexuelles, physiques ou psychologiques) dès les premiers signalements et repérer les risques de dérives violentes ? La prise en charge médicale et psychologique de ces auteurs reste un champ trop peu exploré. Pourtant, celle-ci apparaît comme un travail de soin pour réduire le risque de récurrence mais aussi de prévention pour prévenir le passage à l'acte.



Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle

Numéro d'écoute



Expérimentation d'un numéro unique d'écoute et d'orientation pour les personnes attirées sexuellement par les enfants pour prévenir le passage à l'acte et éviter la récurrence

Établissements pénitentiaires



22 établissements pénitentiaires ont été fléchés pour un accueil prioritaire des détenus auteurs d'infractions à caractère sexuel

Lutte contre la récurrence



Développement de la recherche pour évaluer les actions de lutte contre la récurrence d'ici 2022

« Témoignage »

En matière de maltraitance infantile, quelle que soit sa forme, la prévention est un pilier incontournable. Une fois l'acte connu et sanctionné, la prévention de la récurrence peut (encore trop rarement) se déployer en milieu carcéral ou par l'application de peines complémentaires comme l'obligation de soins. Cependant, la prévention de ce passage à l'acte s'avère plus difficile à mettre en place en amont ! C'est pourtant un enjeu capital qui permettrait de développer des outils d'intervention pour y faire face.

Pour cela encore faut-il parvenir à travailler avec les auteurs dès les premiers signalements, repérer les risques de dérives violentes, s'intéresser à leur psychologie et à leur parcours. Ma profession de psychologue-criminologue est à la source de cette conviction que

cet axe de travail est indissociable d'une prévention efficace. Une expérience d'animation de groupe en milieu carcéral a démontré que sur six détenus participants (tous pour actes pédophiles sur mineurs), quatre avaient eux-mêmes été victimes de pédophiles dans l'enfance et un avait subi des violences répétées diverses. C'est donc bien souvent par la répétition de l'acte violent que se perpétueront ces agressions sans que rien ni personne ne prévienne ce cycle destructeur. »

Sophia Ducceschi,

conseillère municipale d'opposition à Noisy-le-Grand, Seine-Saint-Denis (66 659 habitants)



**Initiative
d'ici et d'ailleurs :
les stages de
responsabilisation pour
favoriser l'implication
de l'auteur dans le soin
et prévenir la récurrence
de l'association
Le Cheval bleu**



- Dispositif déployé en pré-sentenciel comme en post-sentenciel, ce qui permet d'agir sur les risques de récurrence mais aussi la prévention du passage à l'acte
- Dispositif partenarial entre le milieu judiciaire et thérapeutique
- Suivi régulier et sur le long-terme à raison d'une séance de trois heures par semaine

Sur les 70 000 dossiers de cas de violences familiales ou conjugales étudiés par la FNACAV (Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales), on constate que **le suivi psychologique des auteurs a permis de faire baisser le taux de récurrence de 50% à 20%**.

Certains dispositifs de responsabilisation, essentiellement dirigés vers les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales méritent d'être mis en avant. **Ces initiatives, à destination des mères violentées pourraient à termes pleinement servir cet aspect de prévention pour les cas de maltraitance infantile (violences passives ou actives - physiques, psychologiques, sexuelles)**. D'autant plus que ces programmes de responsabilisation introduisent de plus en plus de séances dédiées à la prise de conscience des traumatismes subis par les enfants de la famille.

L'initiative

L'association Le Cheval bleu, centre de réinsertion situé à Lens met l'accent sur les auteurs en proposant des **solutions de prise en charge sous forme de groupe de responsabilisation**. L'objectif est double : les amener à prendre conscience de l'acte commis et ainsi à assumer leurs responsabilités d'une part et d'autre part, prendre en compte la réalité de la souffrance psychologique des victimes primaires et secondaires.

Les personnes susceptibles de participer à ces groupes sont orientées par la justice, soit avant d'avoir été jugés dans le cadre d'alternative aux poursuites (en pré-sentenciel), soit en cours d'incarcération, soit après leur sortie de prison (en post-sentenciel). Cette prise en charge peut également concerner des demandeurs volontaires.

Ces groupes constitués de 6 à 10 personnes se réunissent chaque semaine et sont animés par deux psychothérapeutes formés à ces problématiques. L'accompagnement se déroule durant **six mois minimum (21 séances)** et est contractualisé avec la personne, ce qui permet un suivi régulier sur le long-terme. Ces groupes thérapeutiques sont à distinguer des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales institués par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes d'août 2014.

Un partenariat entre le milieu judiciaire et thérapeutique

L'avantage de ce dispositif est de proposer une **prise en charge pleinement intégrée aux autres modalités de soin, aux actions judiciaires et aux actions proposées par d'autres organismes** en direction des auteurs. Les élus locaux ont un rôle à jouer pour structurer le déploiement de ce type d'actions et favoriser des partenariats autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social !

Nos ambitions pour l'enfance

“

Le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux.

Einstein

”

Enjeu 1 :

repérer la souffrance de l'enfant et faciliter le recueil de sa parole partout où cela est possible

Nos priorités :

- ✓ **Considérer la souffrance de l'enfant comme une problématique à part entière et reconnaître un véritable statut autonome à l'enfant.** Les enfants qui assistent aux violences conjugales sont rarement considérés comme des victimes au regard de la loi. Si, comme [le rapport des 1 000 jours](#) l'indique à juste titre, « la sécurité des enfants est indissociable de celles des mères », il nous faut toutefois penser la souffrance individuelle de l'enfant de façon dissociée pour apporter des réponses plus ciblées.

- ✓ Faciliter le recueil de la parole de l'enfant au plus près de chez lui.

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Déployer des espaces de partage et de prise en charge globale accessibles au plus près,** « au bout de la rue » avec du personnel formé tels que les « Unités d'accueil pédiatriques enfance en danger ». Il est urgent de favoriser cette proximité pour nos

localités où l'usage de la voiture reste nécessaire pour le moindre déplacement. Ces lieux, qui sont en cours de déploiement ont le mérite de réunir les professionnels intervenant auprès des enfants victimes afin d'éviter le déplacement de l'enfant à chaque étape de son accompagnement.

- ✓ Inciter l'Éducation Nationale à **installer dans toutes les écoles de la République des dispositifs facilitant la libération de la parole des enfants** (Ex. la boîte aux lettres de l'association Les Papillons).

- ✓ **Former davantage** les professionnels sociaux, éducateurs, psychologues mais également les élus locaux sur les signes de reconnaissance de la maltraitance.

- ✓ **Créer des Observatoires territoriaux des violences subies par les enfants** au même titre qu'il existe des Observatoires des violences faites aux femmes, qui permettent de recenser des structures et des ressources pour rendre plus visibles les informations pour les victimes.

Enjeu 2 :

prévenir et identifier au plus tôt les situations à risque afin de réduire les demandes de placements

Nos priorités :

- ✓ **Aller vers un modèle plus préventif afin d'identifier au plus tôt les situations à risque** et les actions les plus appropriées à mener auprès des familles.

- ✓ **Développer une culture du bien-être de l'enfant,** en prenant en considération les jeunes enfants de 0 à 6 ans en tant qu'acteurs de droits au sein de notre société. Focaliser nos efforts sur la petite enfance : 1 euro investi dans la petite enfance, ce sont 13 euros d'économisés en prévention sociale !⁵

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Accompagner les collectivités vers le déploiement d'une démarche d'apprentissage continu et de qualité pour prévenir les décrochages et les déviations** Accompagne-moi...! est un programme scientifique inédit « franco-québécois » dont l'INSERM est le promoteur. L'objectif de cette méthode consiste à encourager l'ajustement des pratiques professionnelles et parentales pour développer au plus tôt les capacités de tous les jeunes enfants. L'Association Ensemble pour l'Éducation de la Petite Enfance accompagne aujourd'hui des collectivités pilotes afin de déployer cette démarche au sein de structures d'accueil collectives petite enfance et accompagner les professionnels.

Enjeu 2 : prévenir et identifier au plus tôt les situations à risque afin de réduire les demandes de placements

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Conduire de véritables politiques d'évaluation des actions sociales en matière de petite enfance et de mesure d'impact.** Les territoires peuvent davantage centrer leur Analyse de Besoins Sociaux (ABS), réalisée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) vers la petite enfance, en privilégiant des analyses annuelles complémentaires en plus de celle obligatoire tous les 6 ans.
- ✓ **Prévenir en éduquant :**
 - Développer un programme de sensibilisation des enfants à partir du CP aux notions de libre arbitre, liberté à disposer seul de son propre corps, apprendre à dire « non », esprit critique...
 - Développer des outils pédagogiques à l'attention des enseignants et des enfants tels que « Mon corps, c'est mon corps » créé dans le cadre d'un programme de prévention des abus sexuels au Canada depuis 1986.
- ✓ **Déployer des outils partagés au niveau national** permettant un meilleur partage de l'information entre les autorités compétentes qui disposent des informations concernant les enfants en danger.
- ✓ Diffuser et favoriser l'appropriation auprès de tous les acteurs du **référentiel élaboré par la Haute Autorité de la Santé (HAS)**, premier cadre national de référence pour l'évaluation de la situation des enfants en danger ou risque de danger.
- ✓ **Mener une véritable politique de soutien aux parents de jeunes enfants :**
 - **Développer les stages de soutien parental** afin de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et de leur apporter un soutien éducatif. **A noter !** La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance a introduit des stages de responsabilité parentale afin de rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant.
 - **Déployer le concept des Maisons des 1 000 premiers jours** pour toucher les parents dans le cadre de la non-demande et au plus tôt sur le parcours de chaque enfant. Cette structure permet de faciliter la coordination entre les services d'accompagnement du développement de l'enfant.

Enjeu 3 : prévenir le passage à l'acte et éviter la récurrence en travaillant avec les auteurs

Nos priorités :

- ✓ **Mettre un terme au tabou social que représente encore aujourd'hui l'accompagnement des auteurs de violences conjugales, intrafamiliales et infantiles** et renforcer le suivi thérapeutique et psycho-social des auteurs, sans remettre en cause les dispositifs existants pour les victimes.
- ✓ **Renforcer le travail de prise en charge des auteurs de violences faites aux enfants**, avec pour objectif la limitation du nombre de passages à l'acte en pré-sentenciel et la diminution de la récurrence en post-sentenciel.
- ✓ S'appuyer sur l'accompagnement déjà mis en place à destination des auteurs de violences conjugales en introduisant plus systématiquement dans les programmes la prise de conscience des traumatismes subis par les enfants de la famille.
- ✓ **Introduire systématiquement une peine complémentaire « d'obligation de soins »** pour les personnes ayant commis des violences sexuelles sur des mineurs afin que les auteurs ne puissent plus se soustraire des dispositifs proposés en milieu carcéral.
- ✓ **Sensibiliser les auteurs supposés au plus tôt, dès la première audition :** sensibiliser les personnes qui ont fait l'objet d'une plainte pour violence intrafamiliale par la remise d'un livret d'information et de sensibilisation au poste de police.

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Rallonger la durée des stages de responsabilisation des auteurs de violences.** Des stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ont été introduits par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes d'août 2014. Cependant, ces stages qui durent en moyenne un à trois jours, nécessiteraient en réalité plusieurs mois de suivi et de prise en charge afin de permettre un travail de longue haleine.
- ✓ Créer et uniformiser au niveau national **une grille ou un outil d'évaluation des risques de passage à l'acte** pour un repérage en amont de la 1ère agression sur l'enfant.

Inclusion des personnes en situation de handicap

“ Les élus témoignent ici de leurs expériences et mettent en lumière le lien entre politiques publiques nationales et mises en oeuvre locales. Des pistes d'actions ont également été identifiées afin que des acteurs locaux oeuvrant sur le sujet puissent les déployer à leur tour sur leur territoire. ”

Regards et défis actuels en matière d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap

Le mot de l'experte !

Depuis la loi du 11 février 2005, l'accompagnement des personnes en situation de handicap s'est considérablement transformé. Près de 80% des enfants sont aujourd'hui accueillis dans les écoles dites « ordinaires », de nombreuses personnes précédemment accueillies en institutions peuvent poursuivre leur vie à domicile grâce à des services d'accompagnement qui ont su s'adapter, et l'emploi des personnes en situation de handicap ne cesse de progresser. Cette insertion dans la vie quotidienne a permis de faire évoluer considérablement le regard des Français sur le handicap.

Pour autant, de nombreux défis demeurent ou apparaissent du fait de ces évolutions :

- Si la création des Maisons Départementales pour les Personnes handicapées (MDPH) a permis une centralisation du point d'information et de dépôt des demandes des personnes, ces dernières souffrent encore de procédures d'évaluation des demandes lourdes et complexes. Ces délais sont encore souvent perçus comme trop longs au regard de la situation vécue par ces personnes et peuvent, dans certains cas, les mettre en difficulté.
- Si les enfants sont de plus en plus nombreux à être scolarisés, ces derniers ont des besoins d'accompagnement spécifiques auxquels il faut répondre tout en préservant l'équilibre de l'ensemble de la classe. Au-delà des professionnels dédiés, il convient de former et d'accompagner les enseignants pour mieux intégrer ces enfants. Les parents ont également besoin de pouvoir échanger de manière plus fluide avec l'ensemble des services qui interviennent dans le parcours de l'enfant, que ce soit sur le plan administratif (MDPH), éducatif, sanitaire ou social.
- Si les progrès en matière de soins accordés aux personnes en situation de handicap leur permettent aujourd'hui de vivre plus longtemps, parfois à leur domicile, au domicile de leurs parents ou en institution, elles sont aujourd'hui plus nombreuses à vieillir et à avoir besoin des adaptations nécessaires. Leurs parents aussi se retrouvent confrontés à la nécessité de devoir parfois se séparer de cet enfant devenu un adulte vieillissant, au moment où eux-mêmes fatiguent.

Ainsi, des évolutions demeurent nécessaires pour aller vers des sociétés pleinement inclusives et organisées autour de prises en charge coordonnées entre les différents acteurs (du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif, économique...).

C'est ici que les élus locaux et nationaux jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement de ces évolutions. Ils peuvent en effet impulser une dynamique auprès des services sur lesquels ils ont la compétence afin de favoriser le partage d'informations, la coordination des interventions ainsi que l'innovation et l'expérimentation territoriales. Il convient en particulier de veiller à ce que l'ensemble des projets portés par les acteurs locaux intègre bien cette dimension d'inclusion, que ce soit par l'accessibilité des équipements et des activités, par l'accès à l'information ou encore par la formation des professionnels pour adapter l'offre de service aux différentes formes de handicap.

Jessica Chamba,

Directrice Associée Santé social EY France

Mettre le handicap au cœur des institutions et des politiques publiques locales

Mieux accompagner les personnes en situation de handicap ne se résume pas à traiter le sujet sous le prisme de l'accessibilité mais à l'élargir à l'inclusivité et à l'accès à la citoyenneté. Rares sont les collectivités qui ont mis en place une politique globale et intégrée du handicap. Tout comme l'Etat qui a fait du handicap une politique interministérielle, comment les collectivités peuvent-elles s'emparer du sujet pour aller vers un modèle de ville plus inclusive et plus solidaire ?



Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Territoires 100% inclusifs

Déploiement de la démarche « Territoires 100% inclusifs »



Rétablissement des droits

Rétablissement du droit de vote aux **350 000 majeurs handicapés** sous tutelle pour reconnaître leur pleine citoyenneté. Ils auront aussi la possibilité de décider seuls de se marier, de conclure un Pacs ou de consentir à divorcer



Meilleure accessibilité

Amélioration de l'accessibilité de la communication gouvernementale et de l'Elysée

“

Témoignage

Encore trop souvent, les collectivités s'attendent à traiter le sujet du handicap sous le prisme de l'accessibilité et non comme une politique transversale à part entière. A titre d'exemple, les conseillers municipaux en charge de ces questions sont encore trop souvent rattachés à un conseiller municipal délégué et n'ont ainsi que très peu de moyens pour agir sur l'ensemble des politiques publiques. Le budget dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap est souvent rattaché à celui dédié à l'urbanisme et à la voirie, ce qui ne permet pas de mener de véritables actions propres, identifiables financièrement.

Une erreur à éviter est de vouloir absolument se concentrer sur un sujet ou une action à mettre en oeuvre : les collectivités doivent donner à voir une véritable approche intégrée de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une communication efficace avec l'ensemble des élus et des

services techniques est indispensable pour agir sur toutes les politiques publiques locales.

Le moment le plus important de l'année dans une mairie est la commission d'accessibilité, qui va permettre de faire le point sur l'année écoulée et d'orienter les futurs travaux et projets de la collectivité. Cette commission peut jouer un rôle primordial pour faire le pont entre les différents acteurs engagés dans le parcours de vie des personnes handicapées et agir sur de multiples volets pour faciliter leur inclusion : éducation, jeunesse, accès au sport et à la culture, prise en charge sanitaire, emploi...

Romain Bernard,

conseiller municipal délégué aux services à la personne, accessibilité, handicap et maintien à domicile à Moulins, Allier (19 613 habitants)



Initiative d'ici et d'ailleurs : la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de Lorient Agglomération pour déployer une approche globale et intégrée du handicap



les

- Déploiement d'une approche transversale quant à la prise en compte du handicap, approche qui contribue à l'attractivité et au développement du territoire
- Prise en compte de tous les types de handicap visibles et non visibles
- Travail en coordination au niveau de l'Agglomération sur un même bassin de vie

Considérée parmi les collectivités pionnières en la matière, **l'Agglomération de Lorient a choisi de traiter le sujet du handicap de manière transversale, en mettant en cohérence les actions menées sur le territoire et en animant le réseau des acteurs du handicap.** Pour ce faire, l'Agglomération s'appuie en partie sur sa **Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)** créée en 2009, qui rassemble aujourd'hui 25 communes, 25 associations et organismes représentant les personnes handicapées, 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et 2 structures d'accueil. Elle a pour objectif de garantir à toutes les personnes en situation de handicap le plein exercice de leur citoyenneté et d'améliorer la qualité d'usage des services publics.

La réussite des travaux menés par la commission repose sur la **prise en compte de tous les types de handicap** (physiques, psychiques, mentaux mais également visibles et non visibles).

Afin de travailler sur une vision partagée, la Présidente de la Commission et conseillère municipale à Lanester, Claudine de Brassier a choisi d'aller à la rencontre de tous les élus référents « handicap » des communes membres de l'Agglomération. Durant ces réunions, Claudine de Brassier, l'élu référent ainsi que les agents communaux rattachés à ces questions établissent :

- Un état des lieux des actions menées sur la commune et de la place du référent handicap au sein de l'organigramme de la collectivité,
- Un point d'étape sur la formation des agents et des élus à la question du handicap afin de les orienter vers des programmes adaptés,

- Une réflexion sur la feuille de route communale en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap afin de faire converger les actions menées sur le territoire.

La Commission a permis des réalisations dans de nombreux domaines telles que :

- **L'accès aux services et aux établissements de la commune** : élaboration d'un guide pratique destiné aux personnes handicapées et à leur famille,
- **Le tourisme** : élaboration d'un guide « 10 balades confort » afin de faciliter la découverte du patrimoine du territoire pour tous,
- **Le sport et la culture** : élaboration d'un guide pratique à destination des associations sportives et culturelles pour les aider dans l'organisation d'un événement accessible à tous,
- **L'accès à la citoyenneté et à la vie de la cité** : transcription des magazines et documents de l'Agglomération en audio.

Sur un volet plus ambitieux, la Commission a poursuivi la dynamique engagée dans le cadre du projet **Handicap Innovation Territoire (HIT)** lancé en 2020. Il vise à développer des innovations technologiques et sociales pour faire du handicap un levier d'innovation au service des citoyens, tout en favorisant l'attractivité économique du territoire. Le projet réunit plus de 100 partenaires et prévoit plus de 70 actions sur huit ans qui bénéficieront d'un budget de 14 millions d'euros.



“ Témoignage

Pendant de nombreuses années, ce sont les personnes en situation de handicap regroupées au sein d'associations qui ont oeuvré auprès des politiques pour faire entendre leur voix et les problématiques liées à leur handicap. Depuis que les lois ont été votées, il est du devoir des élus qu'elles soient appliquées sur les territoires. Pour cela, la concertation avec les usagers en situation de handicap reste primordiale et permettra les adaptations indispensables pour avancer vers une société inclusive. Nous pouvons tous être porteurs d'un handicap de façon transitoire ou définitive, il s'agit donc bien d'une mission d'intérêt général.

Claudine de Brassier,

*conseillère municipale à Lanester (Morbihan)
et Présidente de la Commission Intercommunale
d'Accessibilité à Lorient Agglomération*

ZOOM



La charte « Ville-Handicap », un référentiel pour soutenir une démarche inclusive dans sa collectivité

La charte « Ville-Handicap » vise à promouvoir l'inclusion de toute personne en situation de handicap par des actions concertées entre la commune, des associations et des instances publiques. Cette charte est destinée aux collectivités locales qui sont invitées à prendre publiquement position et à prendre des mesures spécifiques pour répondre aux attentes de ces personnes dans de nombreux domaines (information, mobilités, accès aux lieux publics, emploi, logement, culture-sports-loisirs...), au-delà des obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005.

Simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap pour éviter les ruptures de parcours

La loi du 11 février 2005 a traduit la volonté de sensibiliser l'ensemble de la société à l'inclusion des personnes en situation de handicap, avec notamment un accès unifié aux droits et aux prestations. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) font aujourd'hui face à un afflux croissant de demandes et peinent à accomplir convenablement leur mission. Comment diminuer les délais de traitement et de réponse des MDPH ainsi que les difficultés liées à des formalités administratives lourdes et répétitives, qui condamnent trop souvent les personnes concernées à un non-recours à leurs droits ?

Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Élargissement de la prestation handicap

Élargissement et ouverture de la prestation de compensation du handicap (PCH) aux parents en situation de handicap⁽¹⁾ et aux personnes présentant un handicap psychique, mental, cognitif ou avec un trouble du neurodéveloppement⁽²⁾



Plateforme d'appels d'accompagnement

Déploiement de la plateforme d'appels « Communauté 360 » afin d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants sans solution adaptée



Attribution droits à vie

Attribution depuis début 2019 de droits à vie pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement

“ Témoignage

Créées par la loi du 11 février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont aujourd'hui le lieu central d'accès aux droits pour les 12 millions de personnes handicapées que compte la France, pour leurs familles, pour leurs aidants. Cependant, les MDPH se heurtent aujourd'hui à de nombreux obstacles : délais de traitement des dossiers trop longs, iniquités territoriales entre les départements quant à ces délais (pouvant aller de deux mois à plus d'un an) et quant aux droits alloués, déficit d'information auprès des publics...

Bien plus encore, choisir son projet de vie et trouver les ressources nécessaires pour y parvenir relèvent souvent du « parcours du combattant » pour les personnes en situation de handicap, trop souvent confrontées à des ruptures de parcours pouvant donner lieu à des situations dramatiques. La fluidité des parcours doit constituer une priorité, car elle est l'un des principaux indicateurs de l'effectivité d'une société inclusive.

Alors que le Gouvernement mène des réformes ambitieuses en ce sens et a rattaché le secrétariat d'Etat chargé des Personnes

handicapées au Premier Ministre pour agir en transversalité sur les politiques publiques, les résultats sur le terrain restent encore insuffisants.

Des actions volontaristes sont en cours telles que la nouvelle feuille de route MDPH 2022 proposée par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Afin de réduire le décalage entre perception politique et vécu des personnes, et que les réformes nationales donnent leur pleine mesure sur les territoires, des leviers sont à notre disposition. Cette réorganisation doit s'articuler autour des enjeux d'équité, de flexibilité et de qualité des services et ne doit toutefois pas remettre en question la nécessaire proximité de ces MDPH.

Matthieu Annereau,

conseiller municipal d'opposition à Saint Herblain, Loire-Atlantique (45 786 habitants), conseiller métropolitain à Nantes Métropole et député suppléant de la 3^{ème} circonscription de Loire-Atlantique



Initiative d'ici et d'ailleurs : la démarche « Territoire 100% inclusif » du département de la Gironde pour faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap

les +

- Démarche ambitieuse visant à améliorer la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne handicapée
- Emergence d'initiatives innovantes répliquables à d'autres territoires
- Impulser une logique d'aide à la parentalité via la majoration d'une aide à titre expérimental

Afin de construire des politiques publiques qui répondent aux parcours de vie et aux besoins des personnes en situation de handicap, le département de la Gironde a fait le choix de s'inscrire dans la **démarche « Territoire 100% inclusif »**, labellisation lancée en 2018 par Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. D'ici 2025, le département a structuré son action autour de cinq axes parmi lesquels **la facilitation de l'accès aux droits et à l'information**. Les objectifs ? **Eviter les ruptures de droits, fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap et accompagner l'exercice de leur citoyenneté**.

Le département a d'ores et déjà engagé plusieurs actions en ce sens :

- ✓ **Le lancement d'une série « Parlons bien, parlons droits »** pour mieux s'approprier le formulaire de demande de droits de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et en faciliter la compréhension.
- ✓ **La publication de guides pratiques** par canton regroupant l'ensemble des aides et interlocuteurs privilégiés sur le territoire.
- ✓ **L'aide au déploiement du réseau social « Mobalink » créé par l'entreprise girondine Mobalib**. Ce réseau gratuit permet d'échanger avec une communauté, de trouver des professionnels de santé référencés et de diffuser des ressources pour faciliter le quotidien des personnes handicapées et de leurs proches aidants. Les communes partenaires peuvent faire apparaître l'ensemble de leurs établissements et services accessibles sur le réseau social.
- ✓ **La mise en place d'une nouvelle forme d'aide d'accompagnement à la parentalité** pour les personnes en situation de handicap avec une majoration, à titre expérimental, de la prestation de compensation handicap (PCH) financée par la collectivité.

La MDPH de Gironde a également pour ambition de refondre son site internet afin de le rendre plus accessible avec un contenu textuel sur le mode Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

ZOOM



Accessibilité numérique : quelles réglementations pour les collectivités ?

La loi « handicap » de 2005 avait imposé aux collectivités de rendre accessibles aux personnes handicapées tous leurs sites internet dès 2012. Pourtant, seules 13% des collectivités respectent cette obligation.

Des sanctions sont désormais prévues en cas « de non-conformité sans justification satisfaisante » : depuis septembre 2020, pour les sites internet, intranet et extranet non-conformes, et depuis juin 2021 pour les applications mobiles (une amende de 2 000€ pour une collectivité de moins de 5 000 habitants et de 25 000 € pour une collectivité de plus de 5 000 habitants).



Initiative d'ici et d'ailleurs !

La communauté d'Agglomération du Pays basque (158 communes, 308 000 habitants) a été la première Communauté d'Agglomération à obtenir **le label « E-accessible »** (label qui n'existe plus aujourd'hui). Concrètement, le site prévoit un onglet accessibilité avec différents niveaux de contraste, types de police et interlignage. Les personnes déficientes visuelles bénéficient d'une lecture des pages de contenu et d'une description des photos grâce à des balises. Les personnes déficientes auditives ont accès à des vidéos sous-titrées voire traduites en langue des signes.

Faire de l'école un lieu exemplaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 affirme le droit pour chaque élève en situation de handicap de bénéficier d'un parcours scolaire continu et adapté et d'une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile. Si de grandes avancées ont été réalisées ces dernières années, de nombreux freins persistent dans les parcours scolaires de ces élèves à besoins éducatifs particuliers. Comment améliorer la prise en charge de ces enfants et accompagner l'ensemble des acteurs qui interviennent dans leur parcours scolaire ?

Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Amélioration de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs

Généralisation du « livret parcours inclusif » pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et faciliter les adaptations nécessaires dès 2021



Formations initiale et continue soutenues pour le personnel

Formation à l'Ecole Inclusive obligatoire pour tous les nouveaux professeurs, déploiement du site « Cap Ecole inclusive », 60h de formation pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)



Renforcement de la personnalisation des parcours de scolarisation

+1 300 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis), +115 Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA), +90 Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) ouverts depuis 2017

“ Témoignage

Depuis plus de 10 ans, je dirige des Entreprises Adaptées, entreprises toutes ordinaires qui emploient des personnes extraordinaires du fait d'un handicap. C'est par l'écoute, la bienveillance et l'adaptation des méthodes que l'on offre aux personnes en situation de handicap l'environnement nécessaire à la réussite. Voilà la solution qui paraît si anodine alors qu'elle demande des efforts importants au sein des entreprises. Efforts qui interrogent : comment nos systèmes scolaires et éducatifs ont-ils intégré ces jeunes ?

Si de grandes avancées ont été réalisées et notamment en matière de diversité des parcours possibles, force est de constater que de nombreux freins persistent dans les parcours de scolarisation de ces enfants : persistance de stéréotypes, manque de formation initiale et continue des enseignants, politique d'orientation parfois dictée par le nombre de places disponibles dans les structures et non par les besoins de l'enfant... quinze ans après l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'école inclusive est loin d'être une réalité.

Pensons à ces parents qui doivent faire face à la culpabilité d'avoir un enfant différent avant de devoir se plonger dans des procédures administratives et des combats interminables entre les établissements scolaires et médico-sociaux, parcours semés d'embûches, souvent compensés par des professionnels et surtout, des familles surinvesties.

Combats d'autant plus répétitifs car il n'y a aujourd'hui que très peu de continuité d'information entre les cycles scolaires. Ce qui a été obtenu au primaire ne sera pas valable au collège et il faudra remettre l'ouvrage sur le métier pour faire accepter les nécessaires adaptations. De son côté, l'enfant devra gérer sa différence, non pas une fois mais autant de fois que se présenteront un professeur, une infirmière, un conseiller d'éducation...

Je ne peux pas m'engager politiquement en oubliant ces jeunes et je suis heureux de porter le message de si nombreuses associations et acteurs locaux qui tentent, chaque jour, de faire en sorte que le parcours scolaire de ces enfants puisse être aussi simple que possible.

Benoît Dufour,

conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise (24 498 habitants) et conseiller communautaire délégué Parcs d'activités à Cergy-Pontoise Agglomération



Initiative d'ici et d'ailleurs : la méthode Aramis expérimentée dans une école pionnière à Saint-Germain-les-Vergnes (Corrèze)

les +

- Faciliter la coopération entre tous les acteurs concernés dans le parcours de l'enfant
- Méthode basée sur le renforcement positif, en valorisant chaque avancée, ce qui bénéficie à l'ensemble des élèves de l'école
- Formation de la communauté éducative, pleinement impliquée dans le dispositif

En partenariat avec l'association ADAPEI de la Corrèze et l'Académie de Limoges, l'école primaire de Saint-Germain-les-Vergnes expérimente depuis 2016 une méthode inédite : **la méthode Aramis (pour « Auto-Régulation de l'Autisme en Milieu d'Inclusion Scolaire »)**. L'objectif ? **Permettre aux élèves souffrant de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) d'apprendre dans une classe en milieu ordinaire**, tout en leur apprenant à « s'auto-réguler », c'est-à-dire à gérer leurs émotions.

La méthode

Aramis est un système de classe « d'autorégulation » mis au point par Stéphane Beaulne, chercheur clinicien et professeur à l'université de Nipissing (Ontario, Canada). Programme novateur, ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 10 ans au Canada.

Ce dispositif alterne présence en classe et présence en classe d'auto-régulation appelée « Sas émotionnel ». Durant ce créneau, l'élève est accompagné par un éducateur spécialisé et un enseignant pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels par lui-même lors d'ateliers dédiés auxquels peuvent se joindre d'autres élèves. Un accompagnement socio-médical est également assuré via un plateau médico-technique situé dans l'école. Cependant, cet accompagnement ne s'exerce que dans des instants particuliers, le but étant que l'enfant puisse se passer de ce support et devienne autonome.

L'expérimentation menée depuis 2016 au sein de l'école de Saint-Germain-les-Vergnes

L'école accueille aujourd'hui une dizaine d'enfants avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Stéphane Beaulne, le précurseur de la méthode, a formé l'ensemble de la communauté éducative à l'auto-régulation. A cette formation s'ajoutent des temps d'échanges et des coaching réguliers. Une belle opportunité pour que ces enseignants deviennent des personnes ressources par la suite !

La réussite de ce dispositif tient à la complémentarité entre l'Education nationale et le secteur médico-social. Le projet associe une multitude d'acteurs :

- L'ADAPEI de la Corrèze et le rectorat qui soutiennent le projet et l'école expérimentatrice,
- L'ARS et la MDPH qui facilitent le déploiement,
- L'école primaire, composée de l'équipe pédagogique,
- Le corps médico-social qui pilote le plateau médico-technique situé dans l'école,
- La commune de Saint-Germain-les-Vergnes qui alloue une salle dédiée à l'autorégulation dans l'école et organise la formation des personnels périscolaires,
- Les familles qui sont formées à la méthode par un psychologue.

Quels résultats ?

Tous les élèves ont développé des habilités qui leur permettent de s'auto-contrôler. Les bénéfices des séances d'auto-régulation rejouent également sur d'autres élèves souffrant par exemple d'un manque de concentration ou d'hyperactivité. En Ontario, l'auto-régulation est de fait évaluée chez tous les enfants dans les bulletins scolaires.

En partant du succès à Saint-Germain-les-Vergnes, les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé ont validé l'extension du dispositif à deux autres écoles de Nouvelle-Aquitaine : à Boisseuil (Haute-Vienne) et à Angoulême (Charente).



ZOOM



Des ressources utiles pour améliorer l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques en milieu ordinaire

- La plateforme [Cap école inclusive](#) offre des outils pour cerner les difficultés des élèves, ainsi que des ressources pour adapter l'enseignement à tous.
- Le [guide « Les troubles Dys »](#) de la Fédération APAJH destiné aux parents, enseignants et professionnels de santé pour les aider à comprendre et accompagner les DYS.
- Le [kit pédagogique « Handicap et école inclusive »](#) pour sensibiliser les élèves aux principes et aux usages d'une école inclusive (disponible sur le site de l'Onisep).
- Des ressources pour sensibiliser [les élèves du premier degré](#) au handicap et [du second degré](#) (disponibles sur le site Eduscol).
- [L'outil d'auto-évaluation Qualinclus](#), à destination des établissements engagés pour une éducation inclusive de qualité (disponible sur le site Eduscol).

Nos ambitions en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap

“

C'est d'abord "l'indifférence aux différences" qui produit les inégalités

Bourdieu

”

Enjeu 1 : mettre le handicap au coeur des institutions et des politiques publiques locales

Nos priorités :

- ✓ **Intégrer la question du handicap à l'ensemble des politiques publiques locales et élargir le sujet à l'inclusivité et à l'amélioration du cadre de vie pour tous les citoyens :** encore trop souvent, les collectivités s'attellent à traiter le sujet sous le prisme de l'accessibilité.
- ✓ **Encourager les coopérations entre tous les acteurs locaux et institutionnels** engagés dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap pour agir sur différentes thématiques et éviter les doublons.
- ✓ **Renforcer la participation et la représentativité des personnes handicapées** au sein des instances politiques locales et nationales.

Nos propositions d'actions :

- ✓ Accélérer le changement avec le **déploiement de la démarche « Territoires 100% inclusifs »**.
- ✓ **Agir sur le budget communal ou intercommunal afin d'intégrer la question du handicap dans la conception et la mise en oeuvre de toutes les politiques publiques locales :**
 - Analyser le budget local sous le prisme de la prise en compte du handicap (sur le modèle du budget sensible au genre) afin d'étudier la façon dont les dépenses publiques locales sont réparties pour répondre à cet objectif. Afin de ne pas sectoriser cette analyse par type de public, certains critères pourront être privilégiés : l'accès à la citoyenneté, l'amélioration du cadre de vie, l'autonomie...

- Imposer une partie du budget local dédiée à des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

- ✓ **Rattacher la délégation de l'élu en charge de ces sujets au Maire ou au 1er adjoint** afin de valoriser son rôle et traiter le sujet du handicap de façon transversale, sous le prisme de l'amélioration du cadre de vie (tout comme le Gouvernement qui a choisi de rattacher le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées au Premier Ministre).

- ✓ **Elaborer une évaluation** avant le lancement de chaque projet local afin de s'assurer que celui-ci réponde à des critères d'accessibilité et d'inclusivité. Le Maire ou l'élu délégué sur ces sujets pourrait systématiquement s'assurer de la conformité des projets grâce à une grille de référence. Cette évaluation permet d'anticiper et d'éviter tous les changements qui pourraient survenir une fois les actions lancées (changement de plan, d'opérateurs...).

- ✓ **Mieux insérer les personnes en situation de handicap au sein des effectifs communaux**, en dépassant le seuil de 6% de travailleurs handicapés employés dans les collectivités.

- ✓ **Former et sensibiliser les élus locaux et les agents** à la connaissance des troubles et aux différents types de handicap, visibles et non-visibles.

- ✓ **Rendre les assemblées et réunions des conseils municipaux, départementaux et régionaux pleinement accessibles à tous** par la diffusion de guides pratiques.

Enjeu 2 :

simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap et développer l'accès aux aides pour lutter contre les ruptures de parcours

Nos priorités :

- ✓ **Diminuer les délais actuels de traitement et de réponse des MDPH**, réduire les écarts territoriaux dans l'accès aux droits ainsi que les difficultés liées à des formalités administratives lourdes et répétitives.
- ✓ **Accroître les coopérations entre les différents organismes** (MDPH, CAF, conseils départementaux, établissements et services sociaux et médico-sociaux, associations...) pour limiter les ruptures de droits et de parcours.
- ✓ **Remettre l'humain au coeur des MDPH.**

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Simplifier les démarches administratives des personnes en situation de handicap**, tout en renforçant l'accompagnement physique pour éviter les ruptures de droits :
 - Continuer de proposer systématiquement des démarches sur format papier, notamment pour les publics éloignés du numérique. La dématérialisation des démarches ne doit pas remettre en cause la qualité du service rendu.
 - Simplifier les formulaires de demandes de droits en s'appuyant notamment sur la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
 - Renforcer l'accompagnement physique des familles et des personnes handicapées, en renforçant la formation du personnel des MDPH et en déployant des « référents handicap » au sein des administrations qui pourraient notamment faire le lien avec les associations.
- ✓ **Créer un portail numérique national unique** à destination des familles afin de rendre l'offre plus visible et centraliser les informations sur les dispositifs d'accompagnement existants par famille de handicap.

- ✓ **Refondre le mode de gouvernance des MDPH permettant d'améliorer drastiquement les délais de réponse et la qualité de réponses apportées.** Si le Gouvernement a mis à l'agenda une réforme ambitieuse de transformation des MDPH afin de simplifier le quotidien des personnes handicapées et réduire les disparités territoriales, l'association Handicap Parlons Vrai, présidée par Caroline Jouret, propose d'aller plus loin.



Le projet ?

Refondre le système existant via le déploiement d'une Maison Nationale des Personnes Handicapées (MNPH), destinée exclusivement à la gestion des dossiers MDPH. Compte-tenu du caractère médical des dossiers étudiés, cette structure serait composée de professionnels médico-administratifs qui pourraient traiter les demandes dans un délai imposé de 15 jours maximum (pour les dossiers les plus complexes) et de 48 à 72 heures pour les renouvellements.

Les dossiers étant traités au niveau national, les changements d'adresse seront par exemple une formalité informatique et non un transfert de dossier avec des mois d'attente pour un nouveau passage devant la commission. Le maillage territorial des MDPH ayant fait ses preuves, le projet pourrait s'articuler autour de pôles régionaux MNPH d'une part, et de caisses de la MDPH d'autre part. Loin de remettre en question le rôle essentiel des MDPH, cette proposition vise à rééquilibrer l'action des MDPH au profit des missions de proximité d'information et d'accompagnement.

Pour en savoir plus, retrouvez la proposition de l'Association en cliquant [ici](#)



Enjeu 3 :

faire de l'école un lieu exemplaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap

Nos priorités :

- ✓ **Aller vers un modèle d'intégration plus systématique du handicap aux programmes scolaires** pour ne pas dépendre des iniquités territoriales et du volontarisme de chaque acteur impliqué dans le parcours scolaire de l'enfant.
- ✓ **Déployer des solutions facilitantes et positives** qui s'appuient sur des méthodes scientifiques, et d'autant plus lorsque l'on sait que ces méthodes bénéficient à l'ensemble des élèves (dans le cas d'une scolarisation en milieu ordinaire).
- ✓ **Faciliter les passerelles entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social** pour simplifier le parcours de l'enfant et limiter les procédures longues et répétitives (qui ont pour conséquences des ruptures de parcours entre les cycles scolaires).

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Améliorer les conditions de l'inclusion en milieu ordinaire, lorsque celle-ci est possible :**
 - **Rendre obligatoire la prise en compte du handicap dans la formation initiale et continue des enseignants.** Si la formation des nouveaux professeurs est désormais obligatoire (25 heures sur le thème de l'École Inclusive), pour ceux déjà en poste, la formation reste volontaire. Il apparaît nécessaire de mettre en place une formation continue obligatoire pour ces derniers qui pour beaucoup, n'ont pas été formés aux différents types de handicap et ne sont pas toujours en mesure d'identifier ces élèves, notamment dans le champ des DYS.
 - **Renforcer la mutualisation des missions entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux (ESMS),** en implantant des services spécialisés de soins dans l'enceinte de l'école (ex. SESSAD). Lorsque cela est possible, il s'agit de passer d'une logique d'accueil spécialisé à temps complet à une logique de soutien spécialisé en milieu ordinaire.
 - **Penser l'intégration du handicap à l'intérieur et en dehors de l'enceinte de l'établissement** et ne pas négliger les activités péri et extrascolaires, en prévoyant par exemple des activités qui n'excluent pas les élèves en situation de handicap ou en renforçant la formation des professionnels et responsables de centre afin de proposer des activités culturelles et sportives adaptées.

✓ Améliorer la qualité des accompagnements :

- Valoriser les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), notamment dans un contexte où le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein augmente considérablement depuis ces dernières années.
- Identifier un référent unique en charge de la coordination du parcours de l'enfant – à la fois du parcours de soins, de santé et de vie. Ce tiers jouerait un rôle de médiateur pour défendre le dossier de l'enfant et limiterait les ruptures de parcours.
- ✓ **Continuer à valoriser les parcours adaptés et spécialisés.** Ne pas décrier « au nom de l'École inclusive » les structures spécialisées qui ouvrent la possibilité pour chaque enfant d'être pris en charge de façon adaptée, avec des finalités d'insertion et d'autonomisation à long terme. Innover et continuer d'augmenter les places dans ces structures qui permettent de proposer des projets d'accompagnement éducatifs et thérapeutiques appropriés.

Inclusion par l'emploi et lutte contre l'exclusion

“ Les élus témoignent ici de leurs expériences et mettent en lumière le lien entre politiques publiques nationales et mises en oeuvre locales. Des pistes d'actions ont également été identifiées afin que des acteurs locaux oeuvrant sur le sujet puissent les déployer à leur tour sur leur territoire. ”

Favoriser l'insertion des personnes éloignées durablement du marché de l'emploi

Absence de diplôme ou de qualification, faiblesse du réseau social, difficultés de logement, de mobilité, problèmes de santé... la notion de chômage de longue durée renvoie à de multiples problèmes qui tendent à se cumuler. Celle-ci ne peut donc être traitée au travers d'un prisme purement économique et financier. Comment faciliter le lien entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi sur leur territoire et agir sur tous les facteurs d'exclusion ?



Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Dispositif pour faciliter l'embauche

Mise en place du dispositif des « Emplois francs » pour faciliter l'embauche dans 738 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



Déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi

Déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) dans 31 territoires spécifiquement concernés par des problématiques d'accès à l'emploi



Revalorisation et extension de la prime d'activité

1,3 million de personnes supplémentaires en ont bénéficié

« Témoignage »

Le Val d'Oise, où je vis, est l'un des départements les plus jeunes d'Ile-de-France (41 % de la population a moins de 30 ans). Cependant, 1 jeune sur 3 demeure sans qualification et sans emploi. On compte également environ 35 000 foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dont une proportion très importante de familles monoparentales. En outre, très peu de moyens sont consacrés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et à l'insertion professionnelle dans sa globalité (4,2 % du budget du conseil départemental y est dédié contre 7 % du budget moyen pour cette même strate). Et si beaucoup d'acteurs agissent activement dans ce domaine, la répartition des responsabilités demeure instable, ne permettant pas toujours de traiter ces situations de manière ciblée.

Au-delà de l'échelon départemental, ces personnes échappent pour nombre d'entre elles à la reconnaissance des structures administratives ou sociales (leurs difficultés d'insertion se caractérisant souvent par une absence de

vie sociale). Etant donné l'ampleur du phénomène, la lutte contre l'exclusion, prise de manière globale est absolument cruciale et d'autant plus lorsque l'on sait que la pauvreté et les inégalités de destin se reproduisent sur plusieurs générations.

L'échelle locale, qui est l'échelon de proximité, est selon moi essentiel pour agir durablement et efficacement sur ces sujets sociaux. Les élus municipaux ont un rôle à jouer pour faciliter le lien entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi sur leur territoire. En tant qu'élue au sein du conseil municipal d'Eaubonne, bien que minoritaire, je souhaite agir en faveur de cette cause qui m'est chère. Leur apporter un soutien financier est absolument nécessaire mais les aider à sortir durablement de ces situations en agissant sur tous les facteurs d'exclusion et leur permettre de retrouver une dignité par le travail est la priorité.

Catherine Dragin,

conseillère municipale d'opposition
à Eaubonne, Val-d'Oise (24 609 habitants)



Initiative d'ici et d'ailleurs : le dispositif « Résurgence » de retour à l'emploi de la communauté de communes des 4B Sud Charente (Charente)



les

- Action de proximité valorisant la place des élus locaux dans le développement économique de leur territoire
- Générer les conditions d'un emploi réussi et durable
- Démarche d'écoute active et de proximité qui permet d'identifier les fragilités qui paralysent la personne dans la recherche d'un emploi

Et si les élus pouvaient faciliter le lien entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi sur leur territoire ? C'est le pari de Michel Varenne, Maire de Salles-de-Barbezieux et de trois de ses collègues élus qui, en partenariat avec l'unité locale de la Croix-Rouge et la Mission Locale, ont créé le **collectif Résurgence** en 2017.

L'initiative

La communauté de communes des 4B Sud Charente était en effet confrontée à de forts enjeux en matière d'insertion : environ 1 200 personnes dont 500 bénéficiaires du RSA étaient concernées par des difficultés de retour à l'emploi. La commune a ainsi trouvé une alternative pour **mettre en relation des entreprises locales, peinant à recruter et des personnes en difficulté sur le chemin de l'emploi.**

Une **approche très locale pour créer un premier dialogue et accompagner les personnes en marge du marché de l'emploi** qui n'ont plus pour coutume de se diriger vers les dispositifs d'accompagnement classiques !

L'initiative s'est déployée autour de trois logiques :

- **Une approche pragmatique** : le collectif a constitué un panel d'entreprises, grâce au réseau personnel de chaque élu et bénévole. Ces derniers ont ensuite rencontré les employeurs afin de recenser les profils recherchés et les offres parfois non diffusées.
- **Une approche partenariale** : plusieurs partenaires (Mission Locale, Association Accueil Insertion Sud Charente, Croix Rouge, etc) ont été chargés de cibler les demandeurs d'emploi afin de communiquer leurs coordonnées au collectif.

- **Un accompagnement personnalisé et gratuit** est proposé à chaque candidat (rendez-vous d'analyse des besoins, aide à la rédaction du CV, communication d'offres disponibles et aide à la candidature, tutorat...). Cette démarche d'écoute active est une étape indispensable pour repérer toutes les causes qui empêchent la personne de retrouver un emploi durable. Elle est une façon pour la personne d'entamer un travail de reconstruction personnelle afin de se réapproprier son parcours.

Quels résultats ?

Cette démarche a d'ores et déjà permis de remettre **70 candidats dans le circuit du travail dont 40 personnes aujourd'hui en CDD ou en CDI.** Né d'une initiative très locale, le collectif Résurgence prend aujourd'hui de l'ampleur ! Le projet se structure pour s'étendre sur les 40 communes du territoire des 4B Sud Charente, en nommant un « référent Résurgence » sur chaque commune et en mettant en place une commission paritaire de suivi.

Lutter contre l'illectronisme dans les territoires

Remplir sa déclaration d'impôt, s'inscrire au chômage, imprimer des photos... des tâches aisées pour certains, complexes pour d'autres. Aujourd'hui, 13 millions de nos concitoyens se disent éloignés du numérique. Du fait de la dématérialisation généralisée des services publics, la maîtrise du numérique conditionne de plus en plus l'accès au droit. Comment faire du numérique un levier au service de l'action sociale ?



“ Témoignage

L'illectronisme est l'incapacité à utiliser le numérique dans la vie courante. C'est à partir de la question de l'accès à l'information pour tous les citoyens que je me suis engagée en 2018 en politique. Très vite, la question du non-recours aux aides et aux droits m'a interpellée. Éluë locale, j'ai organisé en décembre 2020 à Lille, en collectif, une collecte de matériel numérique au profit d'une grande association engagée sur ces sujets.

Mais la précarité numérique n'est pas qu'une question d'équipement. La question des compétences et des freins à l'usage est au moins aussi essentielle. La précarité numérique à Lille, ma ville, est une dure réalité, dans une ville où 20 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (et qui compte le 5ème quartier le plus pauvre de France).

Pour prendre à bras le corps cette exclusion parfois mal comprise, il faut d'abord lutter contre les idées reçues.

Idée reçue numéro 1 : « les jeunes sont nés avec le numérique, les démarches en ligne leur sont faciles. » Il y a bien un monde entre utiliser YouTube et optimiser sa recherche d'emploi grâce aux outils numériques ou ouvrir un Pass en ligne pour bénéficier d'une aide spécifique.

Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle

Accompagnement numérique



Déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services dans les territoires pour accompagner l'appropriation par tous des nouveaux usages du numérique

Déploiement d'Aidants Connect



Déploiement d'Aidants Connect pour permettre aux aidants de mieux accompagner les personnes ne parvenant pas à faire leurs démarches administratives seules

Déploiement du Pass Numérique



Déploiement du Pass Numérique qui donne aux bénéficiaires le droit d'accéder à des services d'accompagnement numérique : 2 millions de Pass numériques en cours de déploiement

Idée reçue numéro 2 : « les aides sont nombreuses, il suffit de s'en saisir. » Si nous avons la chance de vivre dans un pays particulièrement protecteur, nos dispositifs manquent trop souvent leurs cibles. « Aller vers », imaginer des dispositifs mobiles comme les bus numériques, installer des « corners » éphémères dans des centres commerciaux, dans des lieux de vie, en marge d'événements festifs... voilà une partie de la solution pour résoudre la fracture numérique.

Idée reçue numéro 3 : à chaque problème sa solution. Cependant, les inégalités se traitent globalement et, en matière de numérique, il n'y a pas un seul type d'exclusion avec des inclus d'un côté et des exclus de l'autre. Je crois aux lieux polyvalents où l'on vient autant pour sensibiliser les jeunes à la e-réputation sur les réseaux sociaux que pour payer une facture en ligne. Je crois à des lieux - des tiers lieux - où l'on mêle ateliers pour les grands débutants et initiation au codage pour les plus aguerris, et où l'entraide est de mise car on peut être à l'aise sur certaines technologies et perdu face à des démarches administratives ou citoyennes, de plus en plus dématérialisées.

Ingrid Brulant,

conseillère municipale d'opposition à Lille, Nord (232 741 habitants) et conseillère métropolitaine à la Métropole européenne de Lille



Initiative d'ici et d'ailleurs : le tiers-lieu du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpellier pour lutter contre la fracture numérique et sociale

les 

- Lutter à la fois contre la fracture numérique et la fracture sociale en favorisant les rencontres dans le quartier
- Redonner confiance, accompagner vers l'autonomie et renforcer le sentiment de citoyenneté
- Intégrer des outils numériques de façon systématique dans les ateliers proposés

Taux important de familles monoparentales, faible acculturation au numérique dans certains quartiers, manque de lisibilité des parcours d'inclusion sociale... ces problématiques identifiées par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Montpellier ont rendu nécessaire la mise en place d'une solution innovante. En octobre 2018, la commune a ainsi ouvert un **Centre d'Expérimentations et d'Innovation sociale (CEIS), tiers-lieu porté par le CCAS afin de faire du numérique un levier au service de l'action sociale.**

L'initiative

Situé à proximité de quartiers aux revenus aisés et d'un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ce lieu a été conçu pour devenir un véritable espace de mixité sociale, visant à lutter contre la fracture numérique et à limiter les risques de rupture de parcours.

Le centre a ouvert ses portes en priorité aux personnes en difficulté et s'appuie sur le tissu associatif de la ville, en mettant l'accent sur plusieurs dispositifs :

- Un **vill'@ge connecté** afin de lutter contre la fracture numérique,
- Un **accompagnement budgétaire** : labellisé par l'Etat comme Point Conseil Budget (PCB), le CCAS propose aux familles des conseils gratuits pour faire le point sur leur situation financière,
- Le **programme UNIS'VERS** proposant des solutions aux personnes éloignées de l'emploi,
- Différentes activités de **prévention santé** animées par des professionnels.

Parmi ces dispositifs, le « **vill'@ge connecté** » est destiné à **réduire la fracture numérique dont souffrent certains habitants.** Les travailleurs sociaux accompagnent les visiteurs, souvent en situation d'illectronisme dans la facilitation de leurs démarches en ligne et les acculturent aux nouveaux usages du numérique par le biais de formations dédiées. Pour les publics les plus réfractaires, **des animations collectives permettent de capter « les exclus » du numérique par le biais d'activités ludiques et pédagogiques** : ateliers cuisine en ligne pour les former à la visioconférence, création de Tutos sur Youtube, activités de e-sport... Le CCAS a de fait intégré de façon systématique des outils numériques dans les services proposés.

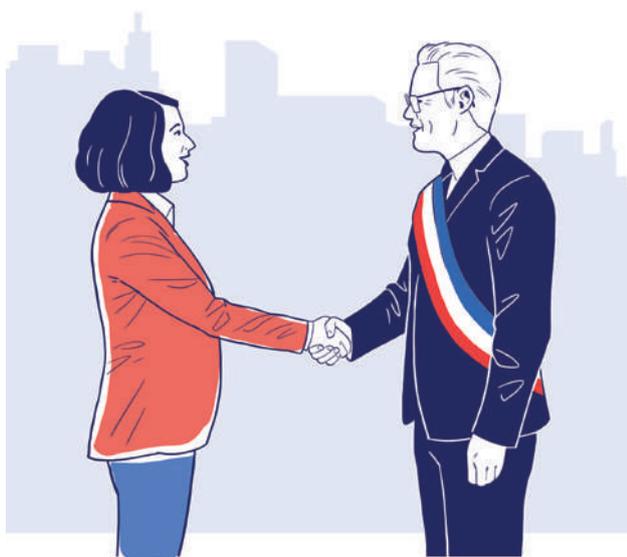
Plus généralement, ces actions « de mise à niveau numérique » s'inscrivent dans un parcours d'insertion sociale plus global, en favorisant les rencontres d'une part, et d'autre part, en permettant la réinsertion des personnes éloignées durablement de l'emploi.

Quels résultats ?

Depuis le lancement du centre, **plus de 3 000 personnes se sont inscrites en 2020** et le lieu compte une **fréquentation de 300 personnes par mois en moyenne.** La preuve est telle que cette initiative a été distinguée par le Prix du Jury des Prix Territoriaux 2020.

Lutter contre le décrochage des jeunes en leur donnant des repères

9%. C'est le pourcentage de jeunes qui, chaque année, sortent du système scolaire français, décrochage accentué par la crise sanitaire. Comment trouver des solutions innovantes pour redonner l'envie à ces jeunes de se réinsérer dans le milieu scolaire et/ou professionnel ?



Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Instruction et formation obligatoires

Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans et obligation de formation portée de 16 à 18 ans



Lutte contre le décrochage scolaire

Déploiement de Cités éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



Solution d'emploi ou de formation

Lancement du plan « 1 jeune, 1 solution » visant à offrir une solution d'emploi ou de formation pour chaque jeune demandeur

« Témoignage »

Parmi les 7 100 jeunes signalés en Bretagne dans le système interministériel d'échanges d'information (SIEI), 46% sont décrocheurs soit 3 250 jeunes.⁶ Ces jeunes représentent 3,7% de la population scolarisée dans le secondaire et sont âgés de plus de 16 ans. Si la Bretagne affiche les meilleurs taux de réussite des examens, le décrochage est une réalité. Erreur d'orientation, fragilité socio-économique dans la famille, éloignement géographique des centres de formation, problèmes de santé... les facteurs du décrochage sont multiples et tendent à se cumuler.

L'échelle locale, en tant qu'échelon de repérage des problématiques sociales est selon moi le plus pertinent pour agir durablement et efficacement contre le décrochage scolaire.

Il est de la responsabilité des élus locaux de s'engager avec énergie et détermination pour mettre en place des actions publiques en ce sens. Ce qui suppose d'identifier et d'aller chercher ces jeunes en rupture puis de mobiliser des moyens humains, des structures et des ressources financières au plan local pour ramener ces jeunes vers un projet personnel ou professionnel.

François-Robert Solmon,

conseiller municipal à Damgan, Morbihan (1 703 habitants)



Initiative d'ici et d'ailleurs : l'association L'Envol, ou comment faire de la médiation culturelle un moyen d'insérer des jeunes en situation d'exclusion (Pas-de-Calais)



les

- Créer un cadre propice au développement professionnel et personnel des jeunes en situation de décrochage grâce à l'accompagnement fourni et au contrat de service civique
- Faire de l'art une source d'émancipation et de lutte contre le repli sur soi
- Renouveler un sentiment de confiance personnelle

Un décrocheur sur cinq est issu de la région Nord-Pas-de-Calais. Dans la ville de Béthune, les jeunes sont les premiers touchés par le chômage de masse. Ainsi, comment favoriser la réinsertion socioprofessionnelle de ces jeunes, souvent en situation d'isolement social et familial, sans projet professionnel et parfois même sans projet personnel ? **Grâce à l'expression artistique, à la culture et à l'action citoyenne.**

L'initiative

C'est en tout cas la conviction de l'association L'Envol, basée originellement à Arras et à Béthune (Pas-de-Calais). Tous les ans, l'association met en place un **dispositif pédagogique intégré au service civique** : la « Classe Départ ». L'objectif ? Accompagner les jeunes en situation de décrochage grâce à l'art et aux actions citoyennes pour leur redonner envie de se réinsérer dans la société.

Accompagnés par des professionnels du monde artistique, une petite quinzaine de jeunes mettent en place et animent des actions artistiques, culturelles et citoyennes durant sept mois. Au fil des mois, ce qu'ils considéraient comme des échecs personnels se transforment en véritables atouts artistiques et citoyens. Le service civique se conclut dans une institution culturelle reconnue par un spectacle monté par ces jeunes, devant un public. Le contrat d'engagement de Service Civique permet de créer un cadre propice qui offre des avantages, dont une indemnité de 473 euros par mois mais impose aussi de respecter des obligations.

Quels résultats ?

80% des bénéficiaires de la « Classe Départ » en sortent avec une expérience positive. 4 spectacles ont été montés et vus par plus de 2 500 personnes. Depuis quatre ans, c'est plus de 50 jeunes en situation d'exclusion et de décrochage qui ont pu bénéficier du dispositif et 75% des jeunes passés par la « Classe Départ » enchaînent sur un travail ou une formation.

Nos ambitions en matière de lutte contre l'exclusion

“

Le seul critère de réussite d'une collectivité devrait être sa capacité à ne pas exclure, à faire sentir à chacun qu'il est le bienvenu, car tous ont besoin de lui.

”

Albert Jacquard

Enjeu 1 : favoriser l'insertion des personnes éloignées durablement du marché de l'emploi

Nos priorités :

- ✓ **Encourager la territorialisation des politiques de l'emploi et valoriser le rôle des communes et des départements** (sans qu'ils se substituent à l'État). Pour la plupart des demandeurs d'emploi, les freins ne sont pas d'ordre professionnel mais personnel : désocialisation, problème de garde d'enfants, de logement ou de santé... les actions pour les accompagner sont plus ou moins complexes mais peuvent le plus souvent être menées par les collectivités.
- ✓ **Mettre l'accent sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).**
- ✓ **Déployer des pratiques d'écoute actives dans les territoires** pour pouvoir identifier les points de blocage, souvent cachés et toujours complexes qui empêchent la personne de retrouver un travail.
- ✓ **Cesser certaines stigmatisations systématiques à l'égard des chômeurs de longue durée** afin de tenir compte de leur situation particulière.

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Déployer une démarche d'identification et d'accompagnement des personnes éloignées durablement du marché de l'emploi dans les territoires**
 - Permettre de transmettre aux Maires des communes - de manière expérimentale - la liste nominative des bénéficiaires du RSA domiciliés sur leur territoire afin de faciliter leur identification et leur accompagnement, ce qui n'est pas prévu par la loi. Il s'agira bien sûr d'être vigilant sur la diffusion de ces fichiers à caractère nominatif !
 - Identifier, aussi précocement que possible ces personnes, grâce à des relais citoyens / relais élus sur les territoires
- ✓ **Renforcer les coopérations entre les acteurs du territoire** afin d'identifier au mieux les personnes passant à travers les mailles du filet, de favoriser la complémentarité de leurs compétences et, de fait, agir en transversalité sur différentes problématiques (en particulier la double problématique « accès au logement - recherche d'emploi »). Cela peut se faire par le renforcement des coopérations entre le département, chef de file de l'insertion des publics allocataires du RSA et le CCAS, chargé de repérer et d'accompagner des publics cumulant des difficultés d'insertion sociale, notamment sur le logement.
- ✓ **Valoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur de création et de consolidation d'emplois, qui représente aujourd'hui 11% des emplois en France.** Les collectivités ont tout leur rôle à jouer pour créer un écosystème favorable à l'essor de l'ESS : en identifiant les acteurs et en les faisant connaître sur leur territoire, voire en accompagnant ces structures (soutien financier, création de lieux d'incubation, implication directe de la collectivité dans des entreprises sociales...). A noter que les collectivités peuvent par exemple prendre jusqu'à 50% de parts dans des entreprises à statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)
 - Le RTES (**Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire**) réunit 125 collectivités impliquées dans l'ESS et met à disposition des ressources pour un soutien durable aux initiatives solidaires.
- ✓ **Toujours en misant sur l'ESS :** soutenir la structuration de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) au niveau intercommunal ou encore régional.
- ✓ **Favoriser les rencontres improbables entre des acteurs et des secteurs insoupçonnés.** Il est de la responsabilité des élus locaux de bâtir des coopérations nouvelles. Cela exige de ne pas réduire le dialogue à une table autour de laquelle sont invités uniquement les présumés experts (ex. les acteurs de la politique de l'emploi) mais réunir des acteurs intéressés pour réaliser ce défi commun.
- ✓ **Accompagner les personnes initialement en situation de chômage de longue durée, une fois sorties de leur situation d'exclusion, pour favoriser la sécurisation de leurs parcours professionnels et limiter les ruptures prématurées de contrat.** Cela peut passer par des **mécanismes de tutorat ou de parrainage** internes et/ou externes à la structure d'insertion.

Enjeu 2 : lutter contre l'illectronisme dans les territoires

Nos priorités :

- ✓ Passer d'une logique d'assistance à une **logique rendant à chacun une autonomie numérique**
- ✓ **Accroître la qualité de l'offre de médiation numérique**
- ✓ **Proposer un accompagnement soutenu à destination des publics prioritaires, notamment des aidants**

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Recenser et accompagner tous les publics par la mise en place d'un plan local de lutte contre l'illectronisme**, qui pourrait se déployer via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à l'instar des plans canicule.
- ✓ **Réaliser des cartographies locales** afin de cibler les personnes exclues du numérique et surmonter d'éventuelles réticences pour suivre des formations : les collectivités ont la possibilité de mettre en place **un indice de fragilité numérique** pour localiser les zones d'exclusion numérique sur leur territoire (disponible sur le site de LaMedNum).
- ✓ **Repenser l'offre de la médiation numérique et outiller les aidants professionnels et non-professionnels, en première ligne pour répondre aux besoins des personnes en difficulté :**
 - Forger une vraie filière de médiateurs numériques en ouvrant des qualifications professionnelles dédiées.
 - Porter une attention particulière à la formation des agents en charge des missions d'accueil (La Poste, CAF, Maison France Services...), chargés de repérer les publics en difficulté.
 - Généraliser l'utilisation d'Aidants Connect auprès des structures employant des aidants : un guichet d'habilitation des structures est déjà lancé et des formations seront proposées aux aidants qui souhaitent être habilités.

- Diffuser les ressources disponibles d'accompagnement des aidants parmi lesquelles : **l'outil PIX** qui permet de valoriser leurs compétences numériques ou **le kit « inclusion numérique »** pour accompagner les individus en difficulté.

- ✓ **Accompagner les administrations centrales mais aussi locales dans la dématérialisation de leurs démarches** pour s'assurer que leur dématérialisation se traduise par une hausse de la qualité du service rendu.

- Le site **« démarches-simplifiées.fr »** permet aux administrations publiques et notamment aux collectivités locales de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.

- ✓ **Affirmer le droit à un accueil physique pour tous :** la garantie du maintien de services publics de qualité ainsi que le devoir d'équité entre tous les citoyens ne peuvent se concevoir sans la possibilité de bénéficier d'un accompagnement physique personnalisé.

- ✓ **Déployer des solutions alternatives permettant d'aller directement à la rencontre de publics éloignés et/ou réfractaires.** Ex. la Communauté de communes de Thiérache Sambre et Oise (Aisne) a développé le premier bus itinérant « France Services » pour pallier l'obstacle du tout numérique. Quatre jours par semaine, deux conseillères assurent des permanences dans 32 des 36 villages de la Communauté de communes à l'aide d'un camping-car, doté de deux espaces d'accueil et d'équipements informatiques. L'objectif ? Accompagner les personnes isolées et en difficulté dans leurs démarches auprès des organismes partenaires (MSA, CAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Ces dispositifs permettent d'évaluer le niveau d'autonomie numérique de la personne et de nouer une relation de confiance plus forte que dans une structure fixe.

Enjeu 3 : lutter contre le décrochage des jeunes en leur donnant des repères

Nos priorités :

- ✓ **Donner à chacun le droit d'intégrer ou de réintégrer un parcours adapté à ses besoins** que cela soit sous la forme d'un retour en formation scolaire, professionnelle ou d'un service civique.
 - ✓ **Investir sur les jeunes, et ce au plus tôt** : adopter une démarche de prévention en repérant les jeunes les plus à risque de décrochage en amont et les accompagner pendant et après le décrochage afin d'éviter les ruptures répétitives de parcours.
 - ✓ Encadrer la réinsertion de ces jeunes en renforçant la **coordination des acteurs locaux**, et ce via des actions fortes de sens à la fois pour la commune et pour les décrocheurs (actions citoyennes, artistiques, sportives...).
- 4 Assurer un accompagnement individualisé global sur le long-terme :
 - Etablir un suivi des jeunes qui ont précédemment connu une rupture dans leur parcours : 3, 6, 9, 12 mois puis un rappel de suivi 3 ans après, par la mise en place de centres d'écoute, d'entretiens individuels ou encore de mécanismes de tutorat ou de mentorat.
 - Avoir une approche globale pour prendre en compte leurs besoins spécifiques (sociaux, médicaux...) et agir sur plusieurs critères qui ont pu avoir un impact sur le décrochage.

Mais aussi...

- ✓ **Nos propositions d'actions :**
- ✓ **Déployer des méthodes de réinsertion sur le long-terme afin d'éviter les « périodes blanches » sans activité, par exemple :**
 - 1 Identifier les jeunes en décrochage par différents modes de repérage, notamment en identifiant les faisceaux d'indice de fragilité :
 - En s'appuyant sur des grilles d'indicateurs de sorties précoces
 - En déployant des programmes de prévention qui permettent d'identifier les signes de décrochage : programme Motiv-action (informations disponibles sur le site Eduscol), groupe de prévention contre le décrochage scolaire, [questionnaire LYCAM](#), activités extrascolaires encadrées par des associations locales en partenariat avec les collectivités...).
 - 2 S'assurer que le jeune adhère à la solution qui lui est proposée en préparant le projet avec lui amont, afin qu'il soit le plus impliqué et responsabilisé dans la démarche.
 - 3 Lui proposer une solution adaptée : les élus et acteurs engagés pourront communiquer activement autour de ces différentes initiatives de réinsertion scolaire (structures dédiées, outils d'accompagnement tels que le numéro vert Onisep ou le moteur de recherche « S'informer près de chez soi ») et de réinsertion professionnelle (exemple : plan « 1 jeune 1 solution »).
 - Retrouvez une liste (non-exhaustive) de l'Onisep des solutions pouvant être proposées : <https://eduscol.education.fr/document/1606/download>
- ✓ **Réduire au maximum les « périodes blanches »** (période post-formation pendant laquelle les jeunes restent inactifs) en proposant d'enchaîner sur des missions citoyennes.
- ✓ **Changer le regard porté sur le décrochage scolaire et donner le droit à l'erreur** en déployant des dispositifs tels que les « Structures de Retour à l'École » (« Microlycées » ou « Lycées de la Nouvelle Chance ») qui permettent à des jeunes, sans qualification ni diplôme, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.
- ✓ **Former activement les personnels impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire** en rappelant l'existence du « Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire » (CPLDS).

Solidarité intergénéra- tionnelle

“ Les élus témoignent ici de leurs expériences et mettent en lumière le lien entre politiques publiques nationales et mises en oeuvre locales. Des pistes d'actions ont également été identifiées afin que des acteurs locaux oeuvrant sur le sujet puissent les déployer à leur tour sur leur territoire. ”



Faire de l'art et la culture des vecteurs de lien intergénérationnel

Et si l'art et la culture pouvaient être des vecteurs capables de tisser du lien social entre les citoyens et notamment entre les jeunes et les seniors ? Le rôle particulier des arts et de la culture dans les processus de transformation sociale a fait ses preuves et est d'autant plus nécessaire dans un contexte où la crise sanitaire est venue accentuer le pont existant entre les générations.



Initiative d'ici et d'ailleurs : le musée ambulant de la ville de Roubaix (Nord)



les

- **Fédérer les habitants d'un quartier autour d'un projet commun, évocateur et source de fierté**
- **Favoriser les ponts entre les générations par l'action culturelle en valorisant la place des personnes âgées**
- **Lutter contre l'isolement social et géographique des personnes âgées en proposant une activité culturelle itinérante**

La commune de Roubaix, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville a choisi d'exposer les créations des jeunes du quartier de l'Alma par la **mise en place d'une exposition ambulante**, le tout en encourageant les échanges entre les générations.

« Témoignage

L'action culturelle est un champ d'intervention capable de se saisir des caractéristiques sociales et culturelles des populations pour valoriser les différences voire les oppositions. Cependant, l'intergénérationnel ne se décrète pas ! L'unique moyen d'y parvenir est de convaincre, dès le début, les jeunes et les anciens de l'utilité de la démarche afin qu'ils conçoivent eux-mêmes, côte à côte, leur projet artistique. Instaurer un dialogue entre les différentes générations est une condition nécessaire car c'est ce qui motive l'action et la création collective.

En tant qu' élu municipal, avec mes collègues de la Commission à la culture, nous préparons un Carnaval qui a pour but de réunir toutes les tranches d'âges de la population dans un rituel d'exutoire collectif. La culture n'a pas pour seul but de divertir, de distraire ou d'instruire : elle peut (et doit) avoir aussi une fonction « cathartique » d'expression des ressentiments collectifs.

Jean-Michel Pouzin,

conseiller municipal à Sainte-Savine, Aube (10 301 habitants)

L'initiative

2006. Face à la multiplication des actes de délinquance dans le quartier, les résidents du Foyer-Logement seniors se sont repliés à l'intérieur du bâtiment, pensé initialement pour rester ouvert à la vie du quartier.

Face à ce constat, les résidents du foyer, une classe de l'école élémentaire et certains jeunes du Centre social Alma se sont regroupés autour d'un projet commun : le **musée ambulant**. Le principe : seniors, écoliers et jeunes professionnels se retrouvent dans le foyer ou à l'école primaire du quartier pour créer une exposition. Pour ce faire, les participants peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un intervenant plasticien aux côtés des animateurs locaux, animateurs jouant un rôle central pour faciliter les échanges et faire tomber les barrières aux nouvelles rencontres.

Cette exposition est ensuite présentée dans les trois lieux initiateurs du projet. Pour clôturer l'exposition dans un esprit festif et fédérateur, les trois institutions ont créé, avec le soutien de la municipalité « **La Fête des Grands Parents de coeur ou de sang** », une journée ouverte à tous qui vise à valoriser la place des personnes âgées dans le quartier. Sans oublier la visite groupée au musée des Beaux-Arts de Lille.

En présentant les créations des participants sur trois lieux différents du quartier de l'Alma de Roubaix, la commune a permis de fédérer les habitants autour d'un projet artistique commun, évocateur et source de fierté pour tous, et ce, qu'importe son âge.

Rompre l'isolement des personnes âgées

Repenser une société plus inclusive, maintenir les aînés sur leur territoire et rompre leur isolement sont autant de défis que la pandémie nous oblige plus que jamais à relever. Ces défis doivent aujourd'hui répondre à de nombreux enjeux de notre société moderne.



Les 3 mesures clés prises par le Gouvernement et la majorité présidentielle



Service Civique Solidarité Seniors

Lancement du "Service Civique Solidarité Seniors" : 10 000 jeunes pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels



Couvrir la perte d'autonomie

Création d'une 5^{ème} branche de la sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie



Lutte contre l'isolement

Création d'un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées

« Témoignage »

Pour la première fois dans l'histoire, quatre générations se côtoient. L'allongement de la durée de vie explique ce phénomène : 18,8 % de la population française a plus de 65 ans soit autant que celle qui a entre 0 et 14 ans.

La solidarité intergénérationnelle interroge sur le rapport que nous avons avec nos aînés et mobilise nos réflexions sur le logement, l'action sociale, l'éducation ainsi que sur les valeurs du vivre ensemble dans tous ses aspects telles que le respect, le partage de valeurs et de savoir-faire, l'écoute, la convivialité, l'entraide, la transmission de la mémoire et de la culture.

Notre société ne s'est pas ou s'est mal préparée à la cohabitation de ces quatre générations. Le nombre d'EHPAD est insuffisant et inaccessible financièrement à une grande partie de la population. Lorsque la dépendance ou une autonomie moindre apparaît, les personnes âgées sont confrontées à des situations dramatiques surtout lorsqu'à cela s'ajoute l'isolement familial. De leur côté, nos jeunes rencontrent des difficultés pour se loger, voire pour se nourrir et financer leurs études. Selon un rapport d'enquête de décembre 2020 réalisé par les députés Sandrine Mörch (LREM) et Marie-George Buffet (PCF), un jeune sur six a abandonné ses études en raison de la crise sanitaire.

La crise a révélé les situations d'isolement des seniors mais aussi des étudiants. Repenser une société plus inclusive et plus solidaire

fait partie des défis que la pandémie nous oblige plus que jamais à relever. Ce défi concerne tous les territoires, villes et zones rurales. Même dans le 8^{ème} arrondissement de Paris où je suis élue, rompre l'isolement des personnes âgées est un défi. Nombreuses sont celles qui vivent seules dans de grands appartements familiaux, qu'elles n'ont souvent plus les moyens d'entretenir, sans jamais recevoir de visite. Parfois, à quelques étages au-dessus de leurs têtes, vivent des jeunes dans des chambres de 10 m² dont la solitude n'a de différence que l'espace dans lequel elle raisonne. On pourrait donc imaginer que ces jeunes puissent louer une chambre chez ces personnes âgées en échange de quelques services. Pourquoi ne pas rêver lorsque cela est possible, pourquoi ne pas faire en sorte qu'un étudiant en médecine habite chez un professionnel de santé à la retraite ? Un transfert de savoir-faire et des échanges passionnants en perspective !

Si les initiatives manquent pour établir ce lien intergénérationnel qui ne demande qu'à se nouer, des projets inspirants ont été déployés dans nos territoires et peuvent alimenter notre réflexion.

Sophie Segond,

conseillère d'arrondissement
dans le 8^{ème} arrondissement de Paris



Initiative d'ici et d'ailleurs : la cantine intergénérationnelle pour créer du lien entre les générations à Bioule (1 200 habitants, Tarn-et-Garonne)

les +

- Apporter un service aux personnes âgées de la commune en leur permettant de prendre un repas équilibré chaque jour et de rompre la solitude
- Dispositif qui ne nécessite pas de coût supplémentaire pour la commune
- Création de liens entre les deux générations, y compris en dehors de l'enceinte de l'école

Depuis 2010, dans la commune de Bioule, **les anciens du village et les plus jeunes déjeunent tous les jours ensemble à la cantine**. Chaque midi, 12 places sont réservées pour des Bioulais désireux de se délecter de cette énergie des enfants qui leur redonne un but quotidien.

L'initiative

Les seniors peuvent s'inscrire très simplement en se rendant en mairie, à condition d'avoir plus de 75 ans et d'habiter la commune. Ils paient leur repas à prix coûtant, soit 6,20 euros afin de ne générer aucun frais pour l'école.

Afin de mener à bien ce projet, certaines conditions ont dû être respectées. Les conditions d'accès à la cantine, définies par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le conseil municipal ont notamment fait l'objet d'une délibération. Surtout, il ne fallait pas créer un service déloyal à l'existant (restaurants du village et service de portage). Ce dispositif a, au contraire dynamisé les restaurants du village : lorsque la cantine est fermée, les habitués ont pour coutume de se retrouver au restaurant de la commune.

Quels résultats ?

Si certaines personnes âgées étaient au départ réticentes à l'idée de changer leurs habitudes alimentaires, chaque senior a fini par revenir après y être allé une fois. Mieux encore, **le plaisir de se retrouver est réciproque**. Ces moments de convivialité permettent aux enfants de découvrir l'expérience des doyens et leurs anecdotes sur la vie d'autrefois. Pas besoin de faire de la discipline aux tables « mixtes », le niveau sonore des discussions se régule de lui-même. Des **liens se sont également créés entre les seniors, les enseignants et le personnel communal**.

Le dispositif a connu un franc succès, **lauréate du Nid d'Or dans la catégorie « Action exemplaire menée dans les cantines »**, la cantine accueille environ 6 à 7 seniors tous les jours, et depuis sa mise en oeuvre, d'autres communes ont à leur tour tenté l'expérience !

« Témoignage »

Maintenir les aînés sur leur territoire et rompre leur isolement sont des enjeux importants pour des communes comme la nôtre. En tant qu'élu local, il est de notre responsabilité d'assurer aux personnes âgées un bon niveau de qualité de vie mais aussi de redonner du sens à la relation avec l'autre, en particulier avec les autres générations. Le renforcement des liens intergénérationnels doit désormais être envisagé comme un moyen de faire société, et d'autant plus dans un contexte où la crise sanitaire est venue renforcer l'isolement de nos aînés.

Cependant, dans les petites communes rurales où l'offre de services se fait de plus en plus en rare, il est difficile de pouvoir garantir toutes les conditions nécessaires à la lutte contre l'isolement. En outre, la fracture médicale, les problématiques de mobilité des aînés, la raréfaction de certains services publics sont autant de facteurs qui compliquent le maintien à domicile.

Au cours d'une enquête conduite par notre conseil municipal, nous avons fait le constat que l'aménagement d'espaces collectifs dans les villages sont des facteurs pouvant renforcer le lien social, ayant une incidence sur la socialisation des aînés. Les réponses au vieillissement ne peuvent être centrées sur une approche strictement sanitaire de prise en charge de la dépendance. La lutte contre l'isolement demande de privilégier une approche intégrée qui aborde le vieillissement dans sa globalité (habitat, mobilité, accès aux services, etc.).

C'est pourquoi, nous avons choisi d'orienter notre démarche sur les logements inclusifs et les offres de colocations seniors, structures à tailles humaines qui permettent de sortir de la dichotomie entre domicile et établissement et associent vieillissement et projet de vie.

Guillaume Sagnes,

adjoint au Maire délégué à l'animation, la vie associative, la communication et le numérique à La Chapelle-de-la-Tour, Isère (1 767 habitants)



Initiative d'ici et d'ailleurs : l'habitat inclusif pour lutter contre l'isolement des personnes âgées au cœur du village de la Chapelle-de-la-Tour (1 767 habitants, Isère)

les 

- Proposer des solutions alternatives et adaptées au parcours de chaque personne
- Maintenir les personnes âgées au cœur du village pour qu'elles puissent se sentir pleinement entourées et intégrées à la vie de la commune
- Augmenter l'attractivité de la commune grâce à de nouvelles créations d'emploi

La problématique de l'isolement des personnes âgées ne peut se régler par des actions ponctuelles mais doit être abordée de manière intégrée. Bien que des actions solidaires ponctuelles s'avèrent nécessaires, il s'agit avant tout de réinclure ces personnes en les rattachant aux jeunes générations et aux activités pour qu'elles se sentent partie prenante de leur territoire.

C'est la démarche qu'a choisi de mener la commune de la Chapelle-de-la-Tour avec **la construction d'une résidence collective de colocation**. L'objectif ? Offrir une réponse originale aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie (GIR2-3-4), toutefois désireuses de rester dans leur village ou leur quartier. Ce projet constitue un maillon manquant entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite médicalisée.

L'initiative

L'emplacement choisi se situe au centre du village, à proximité immédiate de toutes les commodités (école, commerces, installations sportives, espace commun avec les associations...) afin d'insérer le groupe dans le cadre local de son voisinage et des activités environnantes. Un bon moyen de **maintenir un lien avec les autres générations** avec la présence de l'école communale à proximité de la résidence ! Le système de la colocation permet aussi des **économies certaines sur les frais généraux** et ouvre droit à des aides dont ils ne pourraient pas bénéficier en EHPAD.

Cette résidence à petite échelle devrait compter deux maisons accueillant au total seize résidents, qui vivront dans des espaces privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie social. Des auxiliaires de vie seront également logés sur place et les associations du village pourront intervenir régulièrement au cours de différentes animations.

Quels partenaires ?

Un groupe de travail a été mis en place au sein de l'équipe municipale. L'ensemble des habitants sont associés à ce projet via la mise en place d'un groupe extra-municipal, chargé d'élaborer le cahier des charges, de suivre la pertinence du projet sur le bassin de vie et d'identifier les services et activités supplémentaires qui pourraient être déployés.

ILS S'EN SONT INSPIRÉS !

Le CCAS de Nevers (Nièvre) a installé près de 40 coussins connectés, développés par l'entreprise Fingertips au sein de l'EHPAD Daniel Benoist afin de lutter contre l'isolement. Connecté à la télévision, **le coussin « Viktor »** permet aux personnes âgées de converser en direct avec ses proches, avec le personnel aidant ou encore d'avoir accès à des divertissements. Inspirée par cette initiative, **Sophia Ducceschi, membre de la promotion « Solidarités » et élue municipale à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) a installé à son tour, à titre expérimental, les premiers coussins connectés « Viktor » au sein de deux EHPAD de sa commune !**

Nos ambitions en matière de solidarité intergénérationnelle

“

Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.

”

Françoise Dolto

Enjeu 1 : faire de l'art et la culture des vecteurs de lien intergénérationnel

Nos priorités :

- ✓ **Miser sur la médiation culturelle** à l'échelle d'une commune/quartier pour développer des rencontres entre différents publics, et ce autour de projets artistiques communs.
- ✓ **Démocratiser la culture** afin de toucher davantage les populations éloignées de l'offre culturelle.
- ✓ **S'assurer de la prise en compte de la diversité des publics et de leurs savoirs** lors de la mise en oeuvre de projets locaux.
- ✓ **Casser les stéréotypes** sur l'intergénérationnel.

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Faire entrer l'intergénérationnel dans les institutions culturelles :**
 - Promouvoir la parole intergénérationnelle au sein des institutions culturelles par la création de parcours et de visites spéciales.
 - Faciliter l'accès aux institutions culturelles aux personnes âgées, pas seulement par la mise en place de tarifs préférentiels, mais en travaillant sur les horaires, la lisibilité de l'offre, l'accessibilité des espaces (PMR) et leur localisation en les situant en coeur de ville ou à proximité d'établissements seniors.
 - Déployer des réflexions sur des équipements adaptés à toutes les générations pour créer des espaces invitant à la rencontre.

- ✓ **Créer des tiers-lieux intergénérationnels** pour recréer des espaces de (re)sociabilisation et créer un sentiment de communauté autour d'activités culturelles et sociales. L'animation du lieu est absolument essentielle pour faciliter les échanges et attirer de nouveaux publics : il est préférable de bénéficier de l'accompagnement de professionnels dédiés. **Les collectivités ont un rôle à jouer pour accompagner cette démarche** en identifiant du foncier adapté pour mener le projet (ex. patrimoine local de la collectivité), en communiquant sur le projet ou en mobilisant de l'ingénierie pour aider ces acteurs locaux à monter une demande de financement.
- ✓ **Intégrer l'intergénérationnel tout au long du parcours scolaire, associatif et citoyen des enfants et des jeunes**, en proposant des initiatives culturelles faciles à déployer durant le cursus scolaire et/ou service civique (ateliers/projets artistiques, discussions à thèmes, ateliers de cuisine...).

Enjeu 2 : rompre l'isolement des personnes âgées

Nos priorités :

- ✓ **Adopter une démarche de prévention centrée sur la socialisation et le bien-être des personnes âgées** : rompre avec une approche strictement centrée sur une prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes et privilégier une approche intégrée qui aborde le vieillissement dans sa globalité.
- ✓ **Faire des élus locaux des acteurs de premier rang** pour coordonner les actions de repérage des personnes fragiles dans les territoires.
- ✓ **Déployer des logiques de coopération** entre les initiatives bénévoles menées, qui sont nombreuses et les différents organismes et professionnels oeuvrant sur le sujet.

Nos propositions d'actions :

- ✓ **Prendre en compte la question du vieillissement dans l'ensemble des projets de la commune** : l'intégrer dans tous les documents de planification qui la concernent (plan local d'urbanisme, plan de déplacement urbain, plan local de l'habitat, etc.).
- ✓ **Créer du lien entre les structures d'accueil des personnes âgées et leur environnement** pour qu'elles deviennent parties prenantes du territoire : jumeler les EHPAD du territoire à des établissements scolaires, sportifs ou encore culturels.
- ✓ **Déployer davantage de cellules de coopération de « lutte contre l'isolement »** à l'échelle locale, coordonnées par le département afin de recenser et partager les informations et articuler les engagements bénévoles avec ceux des professionnels. Le département pourrait par exemple fournir une grille d'évaluation commune pour repérer la fragilité.

✓ **Promouvoir des solutions d'habitat alternatifs** adaptées aux besoins spécifiques et aux aspirations des personnes âgées (colocation, habitat intergénérationnel, habitat temporaire...) afin de mettre fin à cette offre duale entre maintien à domicile et accueil en établissement.

✓ **Favoriser le maintien des services et des commerces de proximité indispensables au quotidien des personnes âgées**, en particulier dans les zones rurales.

- Pour les commerces, il est préférable de limiter le développement des centres commerciaux en périphérie défavorable aux personnes âgées isolées géographiquement.

- Pour les services publics : les collectivités peuvent mettre en place des pôles de services dans les territoires à l'instar des Maison France Services.

💡 Beaucoup de collectivités ont choisi de **déployer des solutions alternatives de services ou lieux de convivialité itinérants qui répondent à une logique de « mobilité inversée »** (ex. les bus itinérants de l'association Prev'enBUS en Aquitaine qui proposent des animations sur le « Bien Vieillir » ou le premier bus France Services de la Communauté de Communes de Thiérache Sambre et Oise).

💡 D'autres ont mis en place des **réseaux sociaux intergénérationnels au niveau local** afin de pallier le manque de services (comme celui lancé par le centre social de Lormes dans la Nièvre www.fairecompagnie.fr).

Remerciements

Le parrain et la marraine ainsi que les membres du COPIL du parcours

Adrien Taquet

Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles

Caroline Janvier

Députée de la 2^{ème} circonscription du Loiret

Xavier Iacovelli

Sénateur des Hauts-de-Seine

Denis Thuriot

Maire de Nevers (Nièvre) et Président de Nevers Agglomération

Jessica Chamba

Directrice Associée, Santé-Social chez EY France et Vice-Présidente du mouvement Européen-France

Thierry Cardinael

Président de CoFluens, start-up de territoires & Croisons le faire, formateur chez Tous Politiques !

Les élus de la Promotion « Solidarités »

Delphine Alexandre

adjointe au Maire déléguée aux politiques éducatives et inclusives à Valenciennes (Nord) et conseillère communautaire à Valenciennes Métropole

Matthieu Annereau

conseiller municipal d'opposition à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), conseiller métropolitain à Nantes Métropole et député suppléant de la 3^e circonscription de Loire-Atlantique

Romain Bernard

conseiller municipal délégué aux services à la personne, accessibilité, handicap et maintien à domicile à Moulins (Allier)

Ingrid Brulant

conseillère municipale d'opposition à Lille (Nord) et conseillère métropolitaine à la Métropole européenne de Lille

Sandrine Caroff-Urfer

conseillère municipale à Rennes (Ille-et-Vilaine) et conseillère métropolitaine à Rennes Métropole

Félicie Chainon

conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers à Montévrain (Seine-et-Marne)

Catherine Dragin

conseillère municipale d'opposition à Eaubonne (Val d'Oise)

Sophia Ducceschi

conseillère municipale d'opposition à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)

Benoît Dufour

conseiller municipal à Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise) et conseiller communautaire délégué Parcs d'activités à Cergy-Pontoise Agglomération

Philippe Guerriot

Maire à Pins-Justaret (Haute-Garonne) et conseiller délégué au développement territorial zone est à la CA du Muretain Agglo

Laurence Marquis

conseillère municipale d'opposition à Monflanquin (Lot-et-Garonne) et conseillère communautaire à la CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord

Jean-Michel Pouzin

conseiller municipal à Sainte-Savine (Aube)

Guillaume Sagnes

adjoint au Maire délégué à l'animation, la vie associative, la communication et le numérique à La-Chapelle-de-la-Tour (Isère)

Sophie Segond

conseillère d'arrondissement, Paris 8^{ème}

François-Robert Solmon

conseiller municipal à Damgan (Morbihan)

Contributeurs

Dominique Gillot

Présidente de la Fédération Générale des PEP, ancienne Secrétaire d'État chargée des personnes âgées et des personnes handicapées en 2001, Sénatrice du Val-d'Oise de 2011 à 2017 et Maire d'Éragny-sur-Oise (Val d'Oise) de 2001 à 2014

Nathalie Casso-Vicarini

Fondatrice et déléguée générale de l'association Ensemble pour l'Education de la Petite Enfance et co-présidente de la commission « Eradiquer la pauvreté des enfants » à la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Caroline Jouret

Présidente de l'association Handicap Parlons Vrai

Michel Varenne

Maire de Salles-de-Barbezieux (Charente)

Comité de pilotage au sein de l'institut

Serena Borbotti-Frison

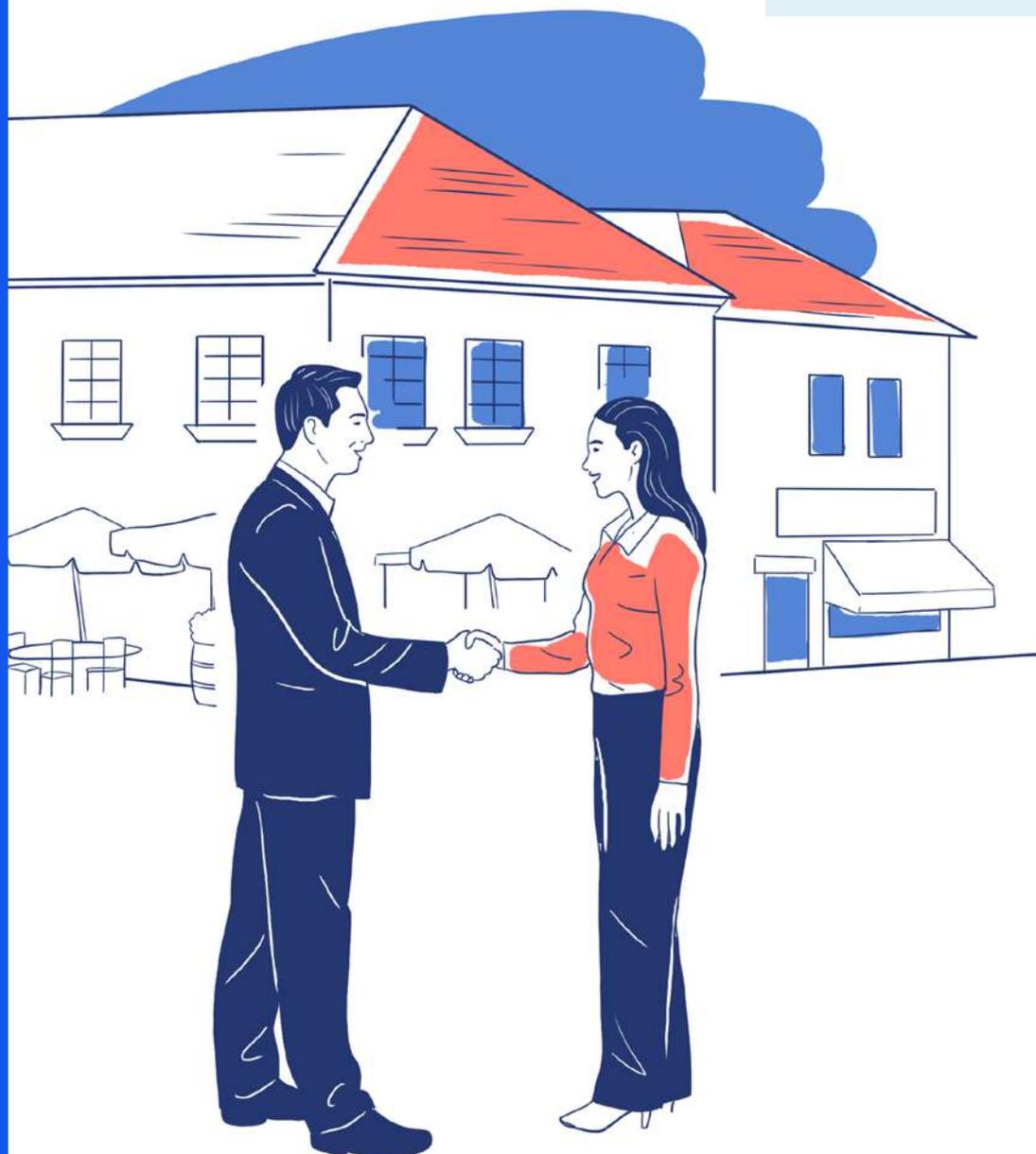
Directrice Générale de Tous Politiques !

Philippine Gayraud

Chargée de mission chez Tous Politiques !

Merci également à tous les membres de Tous Politiques !

qui ont soutenu et contribué au rayonnement de ce programme pendant plus d'un an : **Barbara Gombert, Clara Delmas, Estelle Bevan, Nathalie Inacio, Bastien Barbeiro, Florian Thieffry, Giacomo Jiquel, Lucas Kimmel, Julia Thebault Laurier, Chloé Lefevre, Clara Scheimann, Julian Collière, et enfin Roman Baudin.**



TOUS POLITIQUES !

www.touspolitiques-elus.fr

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux
et sur la chaîne Telegram

